



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

CONFÉRENCE RÉGIONALE 2016

ACTUALITÉS NATIONALES
ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

ZOOM SUR LES ACTIVITÉS LIÉES
AUX DÉCHETS ET AUX VÉHICULES



graie

GRUPE DE RECHERCHE
RHÔNE-ALPES SUR
LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU

Sommaire

Avant-propos

Programme de la conférence

Synthèse de la conférence

Supports d'intervention

CADRE D'ACTION NATIONAL : ACTUALITÉS

Actualités nationales et réglementaires en matière de gestion des effluents non domestiques et de micropolluants

Lucile MARSOLLIER, Ministère de l'Environnement

Baptiste CASTEROT, Agence de l'Eau RMC----- 5

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION D'UNE DÉMARCHE DE GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

La gestion des effluents non domestiques à l'échelle d'une petite collectivité

Jérémy STEIGER, SIVOM du bassin de l'Ehn (67)----- 11

Une démarche menée à l'échelle d'un territoire départemental

Claire VIGNAUX, Réseau 31 ----- 19

Quels indicateurs pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre ?

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole (73), pour le groupe de travail du Graie ----- 25

ACTIVITÉS LIÉES AUX DÉCHETS

La gestion des effluents issus d'un centre d'incinération et de valorisation énergétique

Mélanie CLAUD et Johanna LEROY, Métropole Nice Côte d'Azur (06)----- 31

La plateforme de compostage de Champlatt

Jonathan CLAVEAU, Suez (73)----- 39

Centres de tri et installation de stockage de déchets

Cyril CACCHIA et Hocine ATEK, Société Nicollin ----- 45

ACTIVITÉS LIÉES AUX VÉHICULES

Côté collectivité : l'opération de branche "Mécanique et activités annexes" de Chambéry Métropole

Fabien LABAUME et Vincent LAGUILLAUMIE, Chambéry Métropole (73)----- 55

Côté entreprise : la gestion des effluents d'une entreprise de réparation, dépannage et expertise automobile

Martial REDA, Société REDA, président du CNPA Isère 65

Les outils proposés par le groupe de travail du Graie

Maël MARIE, Communauté de Communes des Vallons de la Tour (38), pour le groupe de travail du Graie ----- 71

ANNEXES :

- Présentation du réseau régional animé par le Graie ----- 79

- Productions du groupe de travail du Graie ----- 81

- Documents et liens utiles ----- 89

Avant-Propos

CONTEXTE

Parmi les nombreuses missions des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés. L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, en termes de polluants classiques mais aussi de micropolluants, dans une finalité de préservation des milieux.

LES DEUX ORIENTATIONS DE LA JOURNEE

L'objectif des journées régionales est de fournir des éléments de cadrage, de bénéficier de retours d'expériences et de donner accès aux résultats de travaux récents dans ce domaine. Trois orientations particulières ont été retenues cette année :

1- Actualités nationales et réglementaires : la note ministérielle du 12 août 2016 sur les micropolluants, le groupe de travail national du Cerema sur les raccordements non domestiques aux réseaux d'assainissement...

2- Retours d'expériences de collectivités et d'entreprises

3- Zoom sur deux secteurs d'activité :

⇒ **les activités liées aux déchets :** centres de tri, installations de stockage de déchets, centres de compostage, incinérateurs...

⇒ **les activités liées aux véhicules :** garages, dépannage, casses automobiles, aires de lavage, stations-services...

ORGANISATION

Sont conviés à cette journée : les collectivités, leurs partenaires techniques (exploitants, bureaux d'études, scientifiques), les organismes institutionnels (Agence de l'Eau, services de l'Etat, Départements, Région) et les chambres consulaires.

Séminaire d'échanges, vendredi 18 novembre : afin d'accorder plus de temps aux discussions entre les exploitants de réseaux et les acteurs des opérations collectives, nous leur proposons une seconde journée qui s'articulera autour d'échanges d'expériences en ateliers.

LE GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL ET LE RESEAU D'ECHANGES

Le Graie anime depuis 2010 un groupe de travail sur la gestion des effluents non domestiques, qui regroupe une 20^{aine} de participants de collectivités, exploitants privés, chambres consulaires et partenaires institutionnels. Ces professionnels ont déjà échangé et produit de nombreux documents, qui sont mis à la disposition de tous via le site internet du Graie. Le groupe est à l'origine des conférences régionales organisées chaque année depuis 2009.

Un réseau d'échanges national a été mis en place à partir de 2007 : il s'agit d'une liste de diffusion (mails) permettant aux collectivités et à leurs partenaires de partager leurs expériences et de s'entraider sur différentes problématiques liées à la gestion des effluents non domestiques. Les échanges de ce réseau sont retranscrits sur le site internet du Graie.

Programme

09h30 Accueil

10h00 Ouverture et présentation de la journée

Elodie BRELOT, Graie
Melissa BELLIER, FNCCR

CADRE D'ACTION NATIONAL : ACTUALITÉS

10h15 Actualités nationales et réglementaires en matière de gestion des effluents non domestiques et de micropolluants

Lucile MARSOLLIER, Ministère de l'Environnement
Baptiste CASTEROT, Agence de l'Eau Seine Normandie

MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION D'UNE DÉMARCHE DE GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

11h00 La gestion des effluents non domestiques à l'échelle d'une petite collectivité : retour d'expérience du SIVOM du bassin de l'Ehn

Jérémie STEIGER, SIVOM du bassin de l'Ehn (67)

11h30 Une démarche menée à l'échelle d'un territoire départemental : retour d'expérience du réseau 31

Claire VIGNAUX, Réseau 31

12h00 Quels indicateurs pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre ?

Les travaux du groupe régional du GRAIE
Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole (73), pour le groupe de travail du Graie

12h30 Déjeuner

ACTIVITÉS DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE DE DÉCHETS

14h00 La gestion des effluents issus d'un centre d'incinération et de valorisation énergétique : le retour d'expérience de la métropole Nice Côte d'Azur

Mélanie CLAUDX et Johanna LEROY, Métropole Nice Côte d'Azur (06)

14h25 La plateforme de compostage de Champlat

Jonathan CLAVEAU, Suez (73)

14h50 Centres de tri et installation de stockage de déchets non dangereux

Cyril CACCHIA et Hocine ATEK, Société Nicollin

15h30 Pause-café

15h55 Côté collectivité : l'opération de branche "Mécanique et activités annexes" de Chambéry Métropole

Fabien LABAUME et Vincent LAGUILLAUMIE, Chambéry Métropole (73)

16h25 Côté entreprise : la gestion des effluents d'une entreprise de réparation, dépannage et expertise automobile

Martial REDA, Société REDA, président du CNPA Isère

16h50 Les outils proposés par le groupe de travail du Graie

Maël MARIE, Communauté de Communes des Vallons de la Tour (38), pour le groupe de travail du Graie

17h05 Conclusions et perspectives

Elodie BRELOT, Graie
Melissa BELLIER, FNCCR

17h15 Fin de la journée



Actualités nationales et retours d'expérience

>> Zoom sur les activités liées aux déchets et aux véhicules

Cette année encore, le Graie et la FNCCR se sont associés pour organiser une 8^{ème} conférence sur la gestion des effluents non domestiques, avec l'appui du groupe de travail régional (GT) du Graie et le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et de la DREAL. Cette manifestation a rassemblé 120 personnes, pour la majorité originaires de Rhône-Alpes (60 %) mais avec une fois encore la participation de représentants de toute la France. Ce public est majoritairement constitué de collectivités territoriales (60 %) et d'entreprises privées (23 %).

Les évolutions du cadre réglementaire

L'actualité de cette année a été marquée par la parution de [la note technique du 12 août 2016](#) relative à la recherche de micropolluants dans les stations de traitement des eaux usées (RSDE STEU) et à leur réduction.

Baptiste Casterot, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a présenté quelques éléments de bilan et de résultats de la 1^{ère} série de campagnes RSDE, menée entre 2010 et 2015 sur les eaux traitées de STEU. Ce bilan met tout d'abord en lumière des lacunes importantes tant sur la quantité de données remontées (en particulier pour les STEU < 100 000 EH où le taux est seulement de 58 %) que sur leur qualité, ceci en raison notamment de l'absence d'un système centralisé de bancarisation des données (en cours de mis en place). [La synthèse réalisée par l'INERIS](#) a néanmoins permis de mettre en évidence quelques résultats clés :

- 19 substances ont été quantifiées dans plus de 20 % des STEU : 10 métaux, 4 pesticides, 1 HAP, 1 organoétain, le DEHP, le PFOS et les nonylphénols ;
- les substances les moins quantifiées sont logiquement celles dont les usages sont interdits (c'est le cas de nombreux pesticides), celles à caractère hydrophobe (ex : PCB) et les composés volatiles (COHV)
- en moyenne, 1 à 10 substances ont été quantifiées sur les STEU < 100 000 EH et 10 à 20 sur les STEU ≥ 100 000 EH.
- 87 % des stations ont dépassé un des critères de surveillance pérenne, mais, pour la majorité d'entre elles, sur peu de substances

Lucile Marsollier, du Ministère chargé de l'Environnement, a ensuite détaillé le contenu de la nouvelle note technique. Le dispositif a été refondu avec [une seule liste de substances](#) pour toutes les STEU et une série de 6 prélèvements répartis sur une durée d'1 an, tous les 6 ans. La première campagne devra débuter avant juin 2018 et comprendra des analyses sur les [eaux brutes](#) (phases dissoute et particulaire) et sur les [eaux traitées](#). Des prescriptions techniques sur l'échantillonnage et sur les analyses sont intégrées à la note et devraient favoriser la qualité des données récoltées. Certains points restent cependant à préciser, notamment le calendrier des analyses qui doit être « représentatif du fonctionnement de la station », ou les mesures pour pallier le manque de laboratoires en capacité de doser certaines des molécules en phase particulaire. Ces campagnes seront subventionnées par les Agences de l'eau sur l'ensemble des bassins, à des taux allant de 50 % à 80 %.

En complément, un « [diagnostic vers l'amont](#) » devra être réalisé en cas de présence dans les eaux d'une ou plusieurs substances en quantité significative, avec une identification des sources potentielles de micropolluants (cartographie) et des propositions d'actions de prévention ou de réduction. A noter que :

- les collectivités engagées dans les opérations collectives sont exemptées de ce diagnostic (car déjà réalisé) : pour cette raison, l'Agence de l'Eau RMC ne proposera pas de soutien financier, contrairement aux autres agences ;
- les agences de l'eau travaillent sur un modèle de cahier des charges à utiliser par les collectivités ;
- le guide national sur la gestion des raccordements non domestiques (pilote par le Cerema) et l'appel à projets national « Micropolluants » qui prévoit la production de plusieurs guides de gestion thématiques (sur les pollutions domestiques, les eaux pluviales, les activités de soin, etc.) donneront également des clés aux collectivités pour la réalisation de ce diagnostic et la mise en place de solutions de réduction.

Une adaptation de la démarche à l'échelle territoriale d'action

Jérémie Steiger a décrit l'historique, les objectifs et le contenu de l'opération collective du SIVOM du bassin de l'Ehn (Alsace), un exemple de démarche ambitieuse menée **à l'échelle d'une petite collectivité** (26 500 habitants). Suite à la réalisation d'un état des lieux, un programme d'actions a été déployé sur le territoire, avec l'appui de nombreux partenaires tels que le CNIDEP (pour le test de matériel, des formations et un appui technique), les chambres consulaires et différents syndicats de métiers. Outre la régularisation des gros producteurs d'eaux usées, des actions ciblées ont été menées auprès des peintres et des utilisateurs de phytosanitaires : diffusion de plaquettes de communication, organisation de journées de démonstration ou encore d'opérations de déstockage des déchets dangereux. Sont ciblés les entreprises mais également **les établissements publics** susceptibles de générer des rejets non domestiques (services techniques municipaux, écoles, etc.).

Claire Vignaux, du réseau 31 (Haute-Garonne) a ensuite présenté une autre démarche, menée **à l'échelle d'un département**. La configuration du territoire et du tissu d'entreprises (197 communes et 8 000 entreprises, en majorité de petite taille) nécessite de définir des priorités de contrôle, en fonction :

- des remontées de terrain : dysfonctionnement du système d'assainissement (ex : problèmes de graisse dans le réseau, mauvais fonctionnement d'une STEU) ou constats de pollutions ;
- des études en cours sur le département : schémas directeurs d'assainissement, extension du patrimoine, adhésion d'une nouvelle commune.

La taille du territoire implique également de réaliser des contrôles groupés par secteur géographique et de s'appuyer sur les acteurs locaux, en particulier les élus, pour intervenir efficacement auprès des entreprises.

Quels indicateurs pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre ?

Etienne Cholin (Chambéry Métropole), a présenté le contexte, les réflexions et les travaux du GT du Graie en matière d'indicateurs d'activité et de performance. Les deux retours d'expérience précédents illustrent en effet **la difficulté à quantifier le bénéfice environnemental** des actions menées sur les pollutions diffuses, point également mis en évidence dans le cadre de la concertation sur les opérations collectives de l'Agence de l'Eau RMC qui a eu lieu cet automne. Bien qu'il n'existe pas d'indicateur RPQS sur la thématique Effluents non domestiques, les porteurs de démarche doivent **évaluer la pertinence et l'efficacité de leurs actions** vis-à-vis de plusieurs enjeux tels que la protection des milieux et des ressources en eau potable, le bon fonctionnement du système d'assainissement ou encore l'équité financière des usagers. Ceci pour assurer le bon fonctionnement du service (pilotage) mais aussi pour convaincre et informer les élus, les partenaires et les usagers.

Partant de ce constat, le GT a réalisé une enquête auprès des collectivités du réseau national et produit **un document** évolutif comprenant d'une part, un tableau récapitulatif des **indicateurs** recensés et d'autre part, des exemples de **représentations graphiques** associées. Le résultat de ces travaux conduit aux réflexions suivantes :

- il faut admettre la grande difficulté à quantifier la pollution évitée (mesure rejet avant/après, mesure milieu amont/aval) et rechercher/suivre d'autres indicateurs qui traduisent indirectement cet objectif d'amélioration, tels que le nombre de prétraitements remplacés/installés ou le nombre de branchements mis en conformité (inversions...) ;
- il faut être inventifs sur les indicateurs et sur leur représentation graphique ;
- en revanche, il faut veiller à ne pas multiplier les tableaux de bords et rester vigilant sur le temps nécessaire à l'évaluation (éviter les suivis trop lourds)
- enfin, le chantier national du Cerema ne serait-il pas l'opportunité d'adopter collectivement quelques indicateurs types ?

Les activités liées au stockage et au traitement des déchets

Ce secteur regroupe un grand nombre d'activités, avec des sites dont la particularité est qu'ils sont souvent gérés par des structures publiques (en régie ou en délégation).

Mélanie Claux et Johanna Leroy, ont témoigné du retour d'expérience de la **Métropole Nice Côte d'Azur** en matière de gestion d'un **centre d'incinération d'ordures ménagères** et de valorisation énergétique. Les effluents non domestiques sont essentiellement liés au dispositif de lavage des fumées dont les eaux sont traitées par une station d'épuration sur site (environ 300 000 m³ par an) avant rejet au réseau public. Les analyses d'autosurveillance réalisées en sortie de traitement révèlent la présence de 3 substances dangereuses (cadmium, mercure et nonylphénols) ainsi que des forts taux de chlorures. Elles mettent également en lumière une amélioration continue de la qualité des rejets du site due à l'amélioration du traitement, ainsi qu'une corrélation entre le type de déchets brûlés et la qualité de l'effluent. Un nouveau procédé pour le lavage à sec des fumées est à l'étude, tout comme la possibilité de lisser les rejets pour diminuer les pics de chlorure. La métropole est également amenée à gérer d'autres centres de déchets dont les rejets sont relativement faibles et/ou peu impactants (centre de traitement de gravats, centres de tri, lavage de camions bennes, etc.) ainsi que 13 déchèteries qui n'ont pas encore fait l'objet de diagnostic.

Jonathan Claveau, Suez organique, exploitant de [la plateforme de compostage](#) de Chambéry Métropole, a ensuite décrit la station de traitement des eaux de ruissellement (10 000 à 15 000 m³/an) mise en place sur le site. Ce dispositif constitué jardins filtrants (différents types de roseaux), permet d'abattre efficacement les charges organiques. Il a par ailleurs l'avantage d'être plus économique qu'un traitement physico-chimique et de bien s'intégrer sur une surface limitée. Comme tout système de traitement, il nécessite néanmoins un entretien (faucardage annuel, curage des bassins tous les 1 à 2 ans, etc.) et un suivi réguliers.

Cyril Cacchia a ensuite exposé le cas de plusieurs [centres de tri](#) exploités par la société Nicollin : gestion des effluents, impacts de la réglementation ICPE, relations technique et financière avec la collectivité, etc. L'entreprise exploite également [une installation de stockage des déchets non dangereux](#) avec une problématique de gestion des lixiviats dont le traitement est assuré par la STEU du Systepur (Isère). Depuis 2010 et le constat d'un problème d'encrassement des réseaux, le site a amélioré ses équipements et ses pratiques, avec notamment une réduction du volume rejeté de 11 % et un curage annuel des réseaux. Une étude technico-économique visant à réduire la charge des lixiviats en arsenic est en cours, en collaboration avec l'Agence de l'Eau RMC.

A noter que le GT du Graie est l'auteur de [fiches sur les déchèteries et centres de compostage](#), qui contiennent notamment des préconisations en matière de gestion des rejets associés.

Les activités liées aux véhicules

Vincent Laguillaumie et Fabien Labaume ont détaillé la genèse et le contenu de [l'opération « Mécaniques et activités annexes »](#) menée par Chambéry Métropole. Ces activités présentent des enjeux forts en terme de substances dangereuses (métaux et HAP notamment), d'autant plus qu'elles peuvent être à l'origine de rejets directs au milieu (ex : casses automobiles). Elles ont de plus la particularité, dans la plupart des cas, de ne pas représenter l'activité principale de l'entreprise (distribution de carburant, lavage de véhicules...). A partir d'une liste de 700 établissements correspondant aux activités ciblées, des critères additionnels (notamment le nombre de salariés) ont permis d'en sélectionner une centaine à diagnostiquer, avec certains secteurs à contrôler en totalité : [loueur de véhicules et d'engins de chantier, casse, station-service, station lavage, hydrocureur et dépanneur](#). Les diagnostics effectués ont confirmé des problèmes connus (ex : stockage de véhicules non dépollués sur sol nu sans traitement des eaux souillées) et en ont révélé d'autres plus inattendus, pour lesquels les mesures à prescrire sont moins évidentes (ex : utilisation de produits ignifuges sur un site d'entraînement du SDIS, utilisation de détergents pour le lavage des aires de distribution de carburant).

Martial Reda a ensuite partagé sa vision de [chef d'entreprise](#) et de président du CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) Isère. La problématique initiale de cette entreprise de [réparation, dépannage et expertise automobile](#) était le stockage sur terrain non imperméabilisé de véhicules accidentés et/ou brûlés causant l'infiltration d'eaux de pluie souillées et un risque important de pollution du cours d'eau accolé au site. Mais pourquoi investir dans un domaine où il ne peut pas y avoir de retour direct sur investissement et comment le justifier auprès des banques lors d'une demande de prêt ? [Les aides substantielles de l'Agence de l'Eau](#) (environ 90 K€ sur un total de 320 K€) ont été déterminantes pour faciliter et rendre crédible la demande de l'entreprise auprès de sa banque. [L'accompagnement](#) de la CMA et de Grenoble Alpes Métropole a ensuite permis de réaliser les travaux et de mettre en conformité le site : installation de séparateurs à hydrocarbures supplémentaires, construction de hangars et imperméabilisation du site.

Enfin, Maël Marie (Communauté de Communes des Vallons de la Tour) a présenté [les outils proposés par le GT du Graie](#). La fiche [« Centre de récupération/stockage de métaux et Véhicules hors d'usage »](#) (dont la nouvelle version sera mise en ligne en 2017) détaille les polluants potentiels, la réglementation, des préconisations en termes de raccordement et de prétraitement, ainsi que plusieurs exemples. Au-delà de ce travail, sont rassemblés sur le site du Graie de nombreuses références utiles relatives à ce secteur d'activité ainsi que des documents mis à disposition par les membres du GT.

Quelques enseignements et perspectives issus du séminaire d'échanges du 18 novembre

[Le séminaire](#) a permis aux collectivités et à leurs partenaires de [d'échanger en petits groupes](#) (ateliers) afin de confronter leurs pratiques et partager leurs expériences en matière de diagnostic, relation financière à l'entreprise, stratégie pour la mise en conformité et gestion des pollutions accidentelles.

Ces échanges ont mis en lumière [des pratiques très différentes entre les collectivités](#), liées aux spécificités des territoires et des structures (portage politique, contexte économique, historique de la démarche, relationnel avec les différents acteurs, compétences techniques en interne, etc.) et aux moyens disponibles. Ils ont également fait ressortir des points importants qui nécessitent d'être approfondis par des échanges d'expériences et une mutualisation des réflexions : besoin de valeurs de référence nationales sur les effluents domestiques, méthodologies de calcul de coefficients de pondération de la redevance, la notion d'exemplarité de la collectivité, etc (voir [synthèse du séminaire d'échanges](#)).

Les actes, supports d'intervention, outils et la bibliographie sur le site internet du Graie : www.graie.org

Actualités nationales et réglementaires en matière de gestion des effluents non domestiques et de micropolluants

Lucile MARSOLLIER, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Baptiste CASTEROT, Agence de l'Eau Seine Normandie



Action nationale de recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux

Lucile MARSOLLIER
 Direction de l'Eau de la Biodiversité
 Baptiste CASTEROT
 Agence de l'eau Seine-Normandie

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
 avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

Cadre de l'action RSDE

La DCE : Fixe les objectifs en termes de bon état des eaux et de réduction des pressions

- Réduction progressive des rejets de **substances prioritaires**
- Suppression progressive des rejets de **substances dangereuses prioritaires**

Action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses (RSDE): se décline dans certaines actions du plan micropolluants

- Objectif 1 : réduire dès maintenant les émissions de micropolluants
 - Actions 4 et 4 bis : RSDE ICPE et RSDE CNPE
- Objectif 2 : Consolider les connaissances pour adapter la lutte contre la pollution des eaux et préserver la biodiversité et la santé
 - Action 17 RDSE STEU

Initialement lancée **Installations classées** (circulaire 4 février 2002) puis étendue aux **stations de traitement des eaux usées urbaines** >10 000 EH (circulaire 29 septembre 2010+ notes 14 décembre 2011 et du 19 janvier 2015)



RSDE 2010 – Quelques résultats (1/4)

- **760 STEU** dont 117 STEU > 100 000 EH (93%) et 643 STEU de capacité entre 10 000 EH et 99 999 EH (58%)
- **Nombre de substances et familles analysées en moyenne :**
 - STEU ≥ 100 000 EH : 86 substances hors paramètres indiciaires
 - 10 000 EH < STEU < 99 999 EH : 64 substances hors paramètres indiciaires

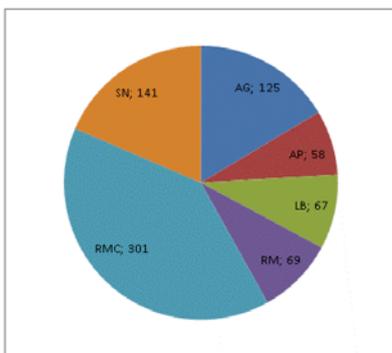


Figure 1 : Nombre de stations prises en compte par bassin

RSDE 2010 – Quelques résultats (2/4)

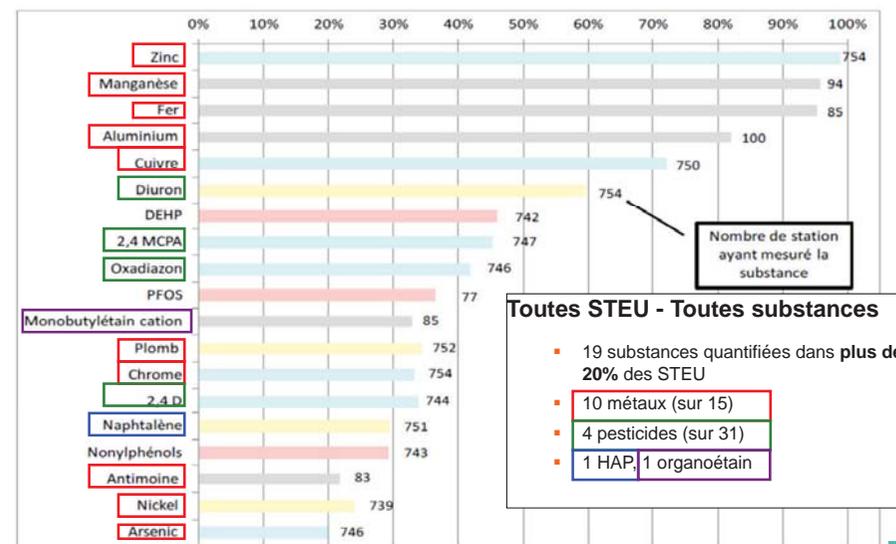


Figure 8 : Substances (hors paramètres indiciaires) quantifiées dans les rejets de 20% ou plus des stations, toutes capacités confondues



RSDE 2010 – Quelques résultats (3/4)

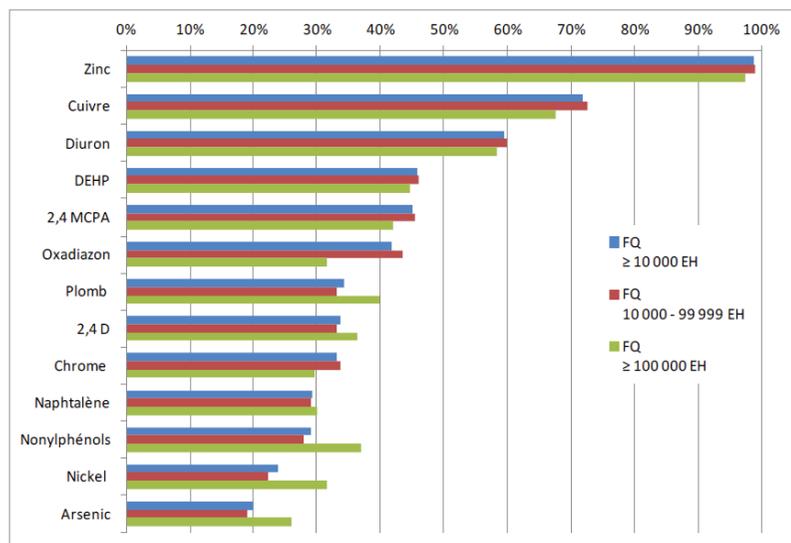


Figure 9 : Substances les plus fréquemment quantifiées (hors indiciaires) selon le type de station (Substances communes)

RSDE 2010 – Quelques résultats (3/4)

Substances les moins quantifiées :

- Nombreux pesticides => en lien avec les usages interdits
- Caractère hydrophobe de certaines substances : PCB, hexachlorobenzène, hexabromobiphényle, organoétains, chloroalcanes, cadmium
- Composés volatils : BTEX, COHV, chlorure de vinyle, hydrazine
- 7 substances jamais quantifiées (PCB28, heptachlore, chlordécone, toxaphène, chlordane, aniline et chlorure de vinyle)

Arrêté du 21 juillet 2015

Article 13 : raccordement d'eaux usées non domestiques au système de collecte

« Si un ou plusieurs **micropolluants sont rejetés au milieu récepteur par le système d'assainissement** en quantité susceptible de **compromettre l'atteinte du bon état de la ou des masses d'eau réceptrices** des rejets [...], ou de conduire à une dégradation de leur état, ou de compromettre les usages sensibles tels que définis à l'article 2 ci-dessus, le maître d'ouvrage du système de collecte procède immédiatement à des **investigations sur le réseau de collecte** [...] en vue d'en déterminer l'origine »

Dès l'identification de cette origine, l'autorité qui délivre les autorisations [...] prend les mesures nécessaires pour faire cesser la pollution [...].

Article 18 : surveillance complémentaire relative aux rejets

« Le préfet peut demander la **réalisation de campagnes de mesures de la présence de micropolluants** dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées [...] »

« Le préfet peut prescrire un **suivi analytique régulier des micropolluants** qui auront été caractérisés comme pertinents ou significatifs »

Article 19 : transmission des données

Transmission des données « durant le mois N dans le courant du mois N + 1 au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau concernés »

STEU > 100 000 EH : déclaration chaque année des rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol de tout polluant indiqué à l'annexe de l'arrêté ministériel relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes (GEREP)

Note technique du 12 août 2016

Un dispositif refondu

Une seule liste de substances pour les STEU DE +10 000 EH

Une seule campagne d'analyse d'une durée d'un an par cycle de 6 ans

Réalisation de 6 analyses par an représentatives du fonctionnement de la STEU
Des analyses dans les eaux traitées (Point A4 sortie de STEU) et dans les eaux brutes (Point A3 entrée de STEU) → *Visibilité du fonctionnement de la STEU*

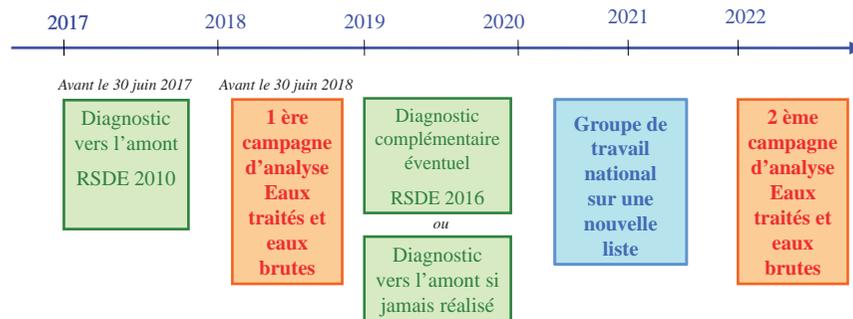
La réalisation d'un diagnostic vers l'amont si présence de substances en quantité significative

- Identifier les sources potentielles de micropolluants à l'amont des STEU
- Proposer des actions de prévention ou de réduction des micropolluants

Étapes du diagnostic :

- Cartographie de sectorisation des contributeurs
- Identification des émissions par type de contributeur
- Proposition d'actions

Calendrier de la nouvelle action RSDE



Prescriptions techniques (1/2) Échantillonnage

- **Réalisé avec du matériel spécifique conforme**
Nécessaire pour éviter toute contamination ou perte de substances
- **Effectué par un prestataire accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17025**
Le maître d'ouvrage peut néanmoins procéder aux opérations d'échantillonnage et s'il n'est pas accrédité, il doit certifier être en mesure de répondre à plusieurs exigences (plan d'assurance qualité, etc...).
- **Les opérations doivent s'appuyer sur les normes et guides techniques en vigueur (guide Aquaref, etc ...)**



Prescriptions techniques (2/2) Analyses

- Les analyses doivent être réalisées par un ou plusieurs laboratoires titulaires de l'agrément (arrêté du 27/10/2011) pour la substance et la matrice 'Eau résiduaire'



- **Si l'agrément n'existe pas, le laboratoire doit être titulaire de l'accréditation et respecter des limites de quantification exigées**

L'accréditation est respectée uniquement pour :

- les eaux (fraction eau brute) en entrée de STEU, sauf en cas de séparation de phase nécessaire (MES \geq 250 mg/L) où l'accréditation est à respecter sur la fraction aqueuse uniquement
- les eaux (fraction eau brute) en sortie de STEU



Accompagnement financier des Agences de l'eau

- Les modalités d'intervention des Agences sont définies dans chaque X^{ème} programme d'intervention (2013-2018)
- **D'ici 2018, les Agences peuvent apporter un soutien financier pour la réalisation :**
 - de la 1^{ère} campagne de recherche des micropolluants (2018)
 - du premier diagnostic (2017)
- **Au-delà de 2018, les modalités d'intervention des Agences devront être précisées dans les futurs programmes**



Accompagnement financier envisagé * par les Agences de l'eau jusqu'en 2018

	Campagne de recherche 2018	Diagnostic (2017-2018)	Observations
Adour-Garonne	50 % Subvention	50 % S	
Artois-Picardie	50 % S	50 % S	
Loire-Bretagne	60 % S	60 % S	Même taux envisagé pour les actions de réduction
Rhin-Meuse	Jusqu'à 50 % S	Jusqu'à 70 % S	
Rhône-Méditerranée-Corse	50 % S	-	Les diagnostics sont accompagnés dans le cadre des opérations collectives (territoires déjà prioritaires dans le cadre du X ^{ème} programme)
Seine-Normandie	50 % S à 80 % S	80 % S	Les campagnes pourraient être financées à 80 % si un bilan complet est réalisé (entrée, sortie, boues)

La plupart des agences envisage un modèle de cahier des charges dans le cadre de l'accompagnement financier des diagnostics (→ 2017).



* Certaines de ces propositions de financement restent à valider par les CA de certaines agences

Conclusion-Outils

Appel à projets « Innovations et changements de pratiques : Lutte contre les micropolluants des eaux urbaines » lancé par les agences de l'eau, le MEEM et l'ONEMA en 2013 - 13 projets ont été retenus.

C'est dans ce contexte que la DEB a souhaité élaborer un **Guide National sur la gestion des Raccordements Non Domestique pour les collectivités** (Action 1 du **Plan Micropolluant**).

Objectifs :

- Référentiel de connaissance partagé (fiches de synthèse)
- Retour d'expérience de collectivités (fiches de cas)
- Construction d'une démarche méthodologique du diagnostic à la stratégie de mise en œuvre (guide)
- Développement d'outils d'accompagnement



**La gestion des effluents non domestiques
à l'échelle d'une petite collectivité :
retour d'expérience du SIVOM du bassin de l'Ehn**

Jérémie STEIGER, SIVOM du Bassin de l'Ehn (67)

L'OPÉRATION COLLECTIVE DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES DU SIVOM DU BASSIN DE L'EHN



Jérémie STEIGER
SIVOM du Bassin de l'Ehn

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

PRÉSENTATION DU SIVOM



- 11 communes ≈ 26 500 habitants
- 2 compétences :
 - > **Hydraulique** : Aménagement et entretien des cours d'eau
 - > **Assainissement** : Transport et traitement des eaux usées
(39 km de réseaux, 24 DO, 10 BO, 1 STEP de 204 550 EH)
- Territoire rural mais tissu économique dense

LES ORIGINES DE L'OPÉRATION

- État des masses d'eaux



- État des masses d'eaux
- Résultats des campagnes de recherche de substances dangereuses (RSDE) en sortie de STEP
- Régularisation administrative des déversements autres que domestiques nécessaire
- Existence d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse
 - Aides aux actions d'animation de l'opération collective : **taux d'aide maximal de 80%** ➔ 1 ETP pour le SIVOM
 - Aide forfaitaire à la mise en œuvre de l'opération (25 000 – 50 000 €)

LES ORIGINES DE L'OPÉRATION

PRINCIPAUX ENJEUX

- Respecter les prescriptions réglementaires (arrêtés d'autorisation et conventions...)
- Assurer le bon fonctionnement du système d'assainissement
- Améliorer la qualité des milieux récepteurs et protéger les ressources
- Lutter contre les pollutions diffuses dans le réseau d'assainissement

ACTIONS DU SIVOM

- Construction de la station d'épuration de l'Ehn (2011) **CURATIF**
- Réduction de la pollution à la source : **État des lieux** des rejets générés par les **activités économiques (2012 - 2013)** **PRÉVENTIF**

➔ Mise en œuvre d'une opération collective

5

UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS PHASES

■ Etude préalable (3 mois – 1 ans)

Recensement des établissements concernés, visites sur terrain, identification des enjeux, bilan...

■ Mise en œuvre de l'opération collective (3 ans)

Mettre en place un plan d'actions hiérarchisées et planifiées, associer les parties prenantes, suivi et évaluation de l'opération...

■ Pérennisation de l'opération (2 - 3 ans)

6

L'ÉTUDE PRÉALABLE (2012 - 2013)

- Objet de l'enquête :
 - Gestion des eaux usées et pluviales
 - Gestion des produits dangereux et déchets
 - Situation administrative de déversement
- **364** établissements initialement recensés comme susceptibles, par leur activité, d'être une source de pollutions diffuses pour l'eau

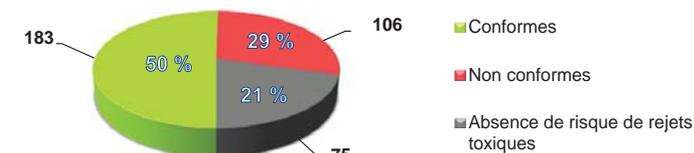
Secteurs d'activités : Industriels, restauration, automobile, transport, peinture, BTP, santé, imprimerie, pressing, services techniques, établissements scolaires...

- 158 établissements enquêtés (43 %)

7

L'ÉTUDE PRÉALABLE (2012 - 2013)

BILAN DES ENQUÊTES-TERRAIN (2013)



- Environ **70%** des établissements ont mis en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.

Il reste à fournir un effort aux autres 30%.

- Installations non conformes (absence de prétraitement des eaux usées...)
- Stockage des déchets et des produits dangereux non conforme
- Mauvaise élimination des déchets dangereux (absence de tri, absence des justificatifs...)
- Manque de connaissance de la réglementation et des bonnes pratiques

8

LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION

- Élaboration d'un **plan d'actions** pour la période 2014 – 2017
- **Association de l'ensemble des parties prenantes** (CCI, CMA, COPMA, FREDON, CNIDEP, collectivités locales, associations...)
- Création d'un **comité de pilotage** et d'un **comité technique**
- Signature du **contrat de partenariat** pour la mise en œuvre de l'opération collective en octobre 2014

➔ Lancement officiel de l'opération collective en décembre 2015

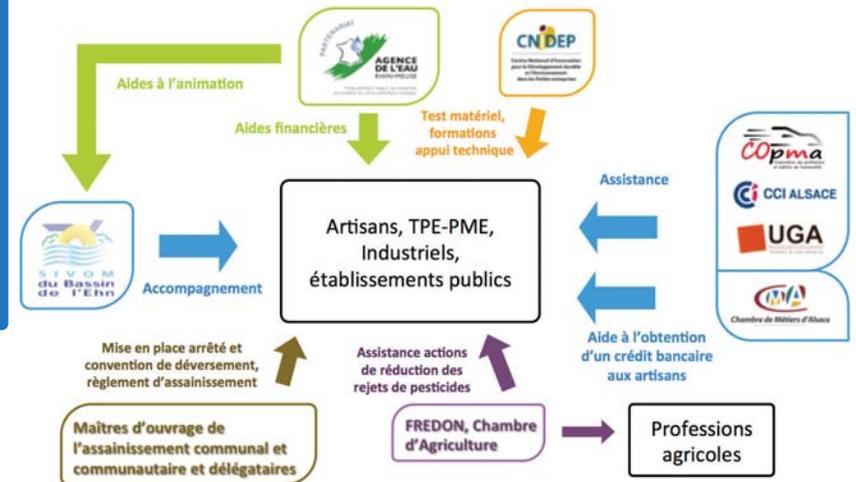


PROGRAMME D'ACTIONS MIS EN ŒUVRE

- **Valoriser et communiquer les bonnes pratiques** (plaquettes, article de presse, article magazine municipal, site internet, courrier, journée de démonstration...)
- **Réduire les pollutions diffuses** (mise en place équipements et bonnes pratiques, accompagnement montage dossier de demande d'aides, actions de réduction des rejets phytosanitaires...)
- **Régulariser les situations administratives de déversement** (arrêté d'autorisation de déversement, convention, mise à jour règlement d'assainissement...)
- **Améliorer les connaissances et le suivi des pollutions diffuses** (campagnes d'analyses, étude d'impact de l'assainissement en temps de pluie...)



LES PARTENAIRES



ACTIONS VISANT LES PEINTRES

Cible : 12 entreprises recensées / 8 contrôlées / 6 non conformes

- Réalisation de plaquettes de communication
- Organisation d'une journée de démonstration de station de lavage de matériel de peinture
- Publication d'articles dans la presse et les bulletins communaux
- Organisation d'une opération de déstockage de déchets dangereux
- Sensibilisation des collectivités à la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics



ACTIONS VISANT LES PEINTRES

BILAN

- ➔ 5 établissements présents à la démonstration
- ➔ Plusieurs tonnes de déchets collectés
- ➔ 3 retours suite aux actions de communication
- ➔ 1 établissement a mis en conformité ses pratiques en bénéficiant de subvention et d'un accompagnement (montage dossier, conseils techniques, liste de fournisseurs et de collecteurs....)



13

ACTIONS MENÉES SUR LES PHYTOSANITAIRES

Cible : Communes – gestionnaires d'espaces – activités agricoles

- Organisation d'une journée de sensibilisation des communes à la gestion zérophyto des espaces
- Visite d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs avec les élus du SIVOM
- Accompagnement d'entreprises pilotes volontaires pour mettre en œuvre une gestion sans pesticides des espaces
- Organisation d'une matinée d'échange avec visite STEP pour grands gestionnaires d'espace – **Non réalisée**



ACTIONS MENÉES SUR LES PHYTOSANITAIRES

BILAN

- ➔ 1 commune s'est engagée dans la démarche zérophyto et va obtenir la distinction "Commune Nature"
- ➔ 3 communes souhaitent s'engager dans la démarche "Commune Nature"
- ➔ Engagement dans une démarche « sans pesticides » pour le site de la STEP du SIVOM
- ➔ 1 entreprise a accepté de devenir site pilote et est accompagnée par le SIVOM et la FREDON (rédaction du cahier des charges, dossier d'aide pour acquisition de matériel...)
- ➔ Réflexion sur construction d'une plateforme de lavage de pulvérisateurs en cours avec agriculteurs et communes

15

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'OPÉRATION

- 1 réunion du comité de pilotage / an
- 4 réunions du comité technique / an
- 1 rapport d'activité annuel
- Tableau de bord de suivi de l'opération :



16

FINANCIER		TECHNIQUE		TABLEAU DE BORD		2016 - 2017	
OPERATION COLLECTIVE SIVOM DU BASSIN DE L'EHN							
03/11/2016							
OPERATION DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS							
INDICATEURS	UNITÉ	TYPE D'INDICATEURS	RESULTAT	OBJECTIF	ETAT D'AVANCEMENT		
				FINAL	FINAL	FINAL	
CONTRÔLES DE CONFORMITÉ							
Total contrôles de conformité	Nbre	Activité	312	339	82%		😊
Courriers d'information après enquête	Nbre	Activité	255	339	75%		😊
Nombre de retour suite aux courriers après enquête	Nbre	Résultat	16	30	54%		😊
	%	Résultat	16,2%	30%			
Nombre de retour suite aux courriers de relance	Nbre	Résultat	20	16	100%		😊
	%	Résultat	39,2%	30%			
Nombre de relance téléphonique	Nbre	Activité	76	69	110%		😊
Courriers de relance envoyés	Nbre	Activité	51				😊
MISES EN CONFORMITÉ							
Mises en conformité effectuées	Nbre	Résultat	40	69	58%		😊
	%	Résultat	40,4%	70%			
Niveau de conformité global	%	Résultat	81%	89%	91%		😊
Nombre d'établissements accompagnés dans leur démarche	Nbre	Activité	33	50	67%		😊
Nombre de dossiers de demande d'aide déposés	Nbre	Activité	25	50	51%		😊
Nombre d'opérations d'investissement aidées par l'AERM	Nbre	Résultat	8	35	23%		😊
Nombre d'équipements installés	Nbre	Technique	30				😊
Montant des travaux d'investissements aidés par l'agence	€ HT	Moyen	186 503 €	253 104 €	74%		😊
Montant des travaux total (avec estimation pour projet non aidé)	€ HT	Moyen	247 003 €	253 104 €	98%		😊
Total des aides versées par l'AERM	€ HT	Moyen	24 279 €				😊
Contrôles effectués suite à la mise en conformité	Nbre	Activité	39	49	96%		😊

BILAN 2^{ème} ANNÉE

Bilan des contrôles au 01/07/2016

399 ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS

311 CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

259 ÉTABLISSEMENTS ENQUÊTÉS

52 JUGÉS NON CONCERNÉES

106 CONFORMES (34%)

107 ABSENCES DE RISQUE DE REJETS TOXIQUES (34%)

98 NON CONFORMES (32%)

- 51 courriers de relance envoyés
- 76 relances téléphoniques

18

BILAN 2^{ème} ANNÉE

L'OPERATION DU SIVOM

- Réduire les pollutions diffuses
 - 40 établissements mis en conformité / 98 non conformes
 - ➔ 40 % / Objectif final de 70%
 - Montant estimé des travaux réalisés : 105 700 €HT / 8 dossiers
 - 25 dossiers de demande d'aides élaborés + 6 en cours
 - Aides de l'AERM pour l'élimination de 43,8 tonnes de déchets dangereux

19

BILAN 2^{ème} ANNÉE

L'OPERATION DU SIVOM

- Régulariser les situations administratives de déversement
 - 53 arrêtés d'autorisation de déversement et 27 conventions de déversement établis
 - 3 règlements d'assainissement mis à jour
- Améliorer les connaissances et le suivi des pollutions diffuses
 - 23 campagnes d'analyses de rejets non domestiques réalisés (contrôle rejets industriels et artisans, mesures sur réseau et entrée STEP)

20

BILAN 2^{ème} ANNÉE

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Lourdeur de la mise en place d'un contrat de partenariat
- Processus de demande d'aide financière complexe
- Malgré les aides, les investissements nécessaires sont parfois lourds et peuvent être un frein pour les entreprises si la démarche est uniquement volontariste
- La présence de plusieurs maîtres d'ouvrage différents compétents en matière de collecte de l'assainissement
- Bénéfice environnemental difficilement quantifiable

21

BILAN 2^{ème} ANNÉE

BÉNÉFICES DE L'OPÉRATION

- Réduction rejets de pollutions toxiques
- Taux de participation des entreprises à l'opération important
- Meilleure connaissance du tissu économique du territoire et des pratiques
- Les aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

22

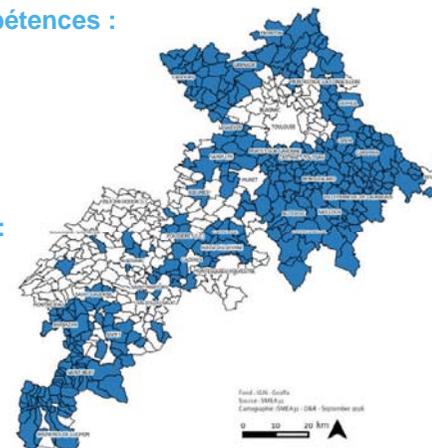
Une démarche menée à l'échelle d'un territoire départemental : retour d'expérience du réseau 31

Claire VIGNAUX, Réseau 31

LA GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES SUR UN TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

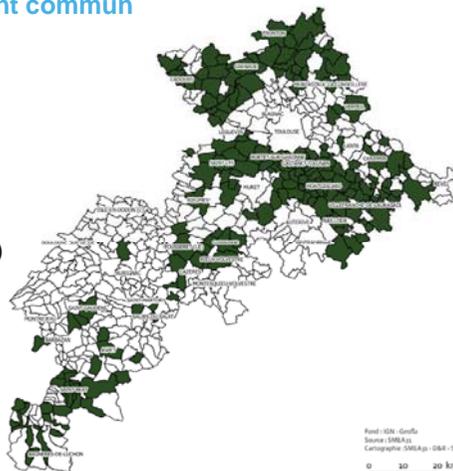
Réseau31 : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

- Créé au 1er janvier 2010
- Ancien service du conseil général
- Plusieurs domaines de compétences :
 - Eau Potable
 - Assainissement Collectif
 - Assainissement Non Collectif
 - Eaux Pluviales
 - Fourniture d'Eau brute
- 252 collectivités adhérentes :
 - 353 communes
 - plus de 457 000 habitants
- 319 agents répartis sur :
 - 9 sites d'exploitation
 - 1 siège (à Toulouse)



La compétence assainissement collectif

- 197 communes
- 1 règlement d'assainissement commun
- 102 stations d'épuration :
 - 27 > 2000 EH
 - 75 < 2000 EH
- Type de stations :
 - Boue activée (41%)
 - Filtre à sable (12%)
 - Filtre planté de roseaux (13%)
 - Lit bactérien (14%)
 - Autre filière (20%)



La mission de gestion des rejets non domestiques

- 1 technicienne
- 8000 entreprises sur un territoire syndical étendu
 - Dispersées sur des petites communes
 - Activité diverses
 - Majorité d'entreprises de petites tailles (PME, commerce, artisanat) : Pas de grosses industries concentrées sur un même territoire
 - Enjeux économiques et politiques
 - Besoin d'accompagner les entreprises dans leur démarche

→ nécessité de définir des priorités
et d'organiser des campagnes de contrôles groupés



Définir des priorités de contrôle

- **Activités / problématiques de pollution**
 - Métiers de bouche / Industries agro-alimentaires
 - Métiers de l'automobile
 - Industries chimiques / Imprimerie
 - Activités hospitalières et de soins aux personnes
 - Pressing, blanchisseries
- **Système d'assainissement / problématique d'exploitation**
 - Interventions récurrentes sur les réseaux
 - Dysfonctionnements de STEP
 - Pollutions constatées
 - Zones géographiques ciblées (ZAC, ZI)
- **Systèmes d'assainissement / études**
 - Schémas directeurs d'assainissement
 - Accompagnement des études pour l'extension du patrimoine (réseaux, STEP)
 - Etat des lieux lors de nouvelles adhésions



Les Objectifs

- **Contrôler et mettre en conformité les rejets des entreprises**
 - ➔ **Respect du règlement d'assainissement ?**
 - Présence d'ouvrages de prétraitement (bac à graisses, séparateur à hydrocarbures, dégrillage, neutralisation du pH...)
 - Innocuité des rejets pour les réseaux et le milieu naturel (qualité des eaux et contrôle du raccordement)
 - Bonne gestion des fluides
- **Etablir les autorisations nécessaires au déversement**
 - Respect de l'art. L1331-10 de Code de la Santé Publique
 - Surveillance des rejets
- **Améliorer le fonctionnement de nos systèmes d'assainissement**
 - Réduction des coûts d'exploitation
 - Amélioration de la qualité des milieux



Méthodologie d'intervention

1. **Identification de l'enjeu**
 - en interne avec les services territorialisés et centralisés
 - en externe avec l'abonné, les services de l'Etat ...
2. **Réunion d'information auprès des élus de la commune**



3. **Courrier d'information aux chefs d'établissement**
4. **Prise de rendez-vous**
5. **Contrôle de l'établissement**



6. **Suivi technique (mise en conformité) et administratif**
7. **Régularisation du déversement**
8. **Diffusion de l'information**



Les outils techniques



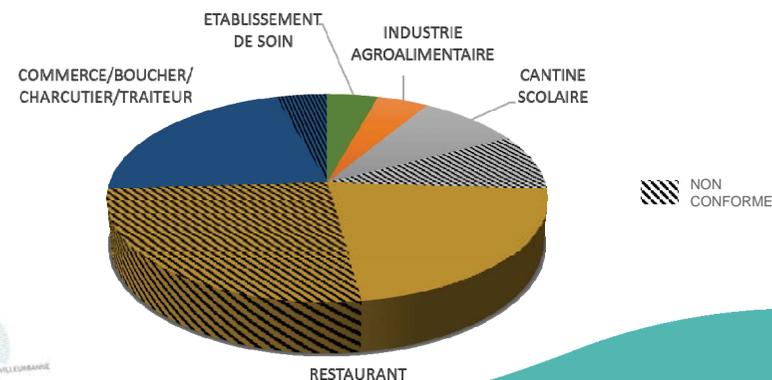
La communication auprès des entreprises

- **Supports Réseau31 :**
 - Fiche de « bonnes pratiques »
 - Guide « rejets des entreprises : mode d'emploi » : rappel technique et réglementaire
- **Autres supports :**
 - Documentation sur les meilleures technologies disponibles du CNIDEP
 - Site « Mélimélo, Démêlons les fils de l'eau »
- **Les partenaires :**
 - CMA/CCI/CNPA : conseils aux entreprises sur l'organisation, les technologies disponibles, les aides financières...
 - L'Agence de l'Eau Adour-Garonne



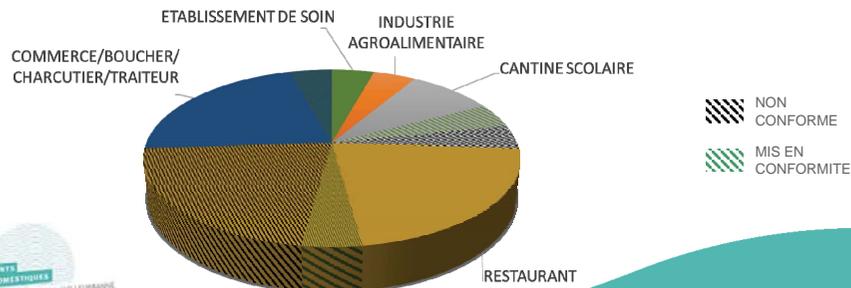
Exemple : problème de graisses dans les réseaux d'une commune de 4200 hab

- **Besoin venant des services d'exploitation**
- **Problème de graisses dans les réseaux**
 - Campagne de contrôle ciblée sur les métiers de bouche et l'IAA
- **23 contrôles effectués :**



Exemple : problème de graisses dans les réseaux d'une commune de 4200 hab

- **Les actions menées :**
 - Pour les CONFORMES (14) : suivi annuel du bon entretien des bacs à graisses
 - Pour les NON CONFORMES (9) : demande de mise en conformité
 - 3 se sont mis en conformité
 - 1 a fermé
 - 1 déménagement bientôt et prendra en compte nos prescriptions
 - 4 ne sont toujours pas dotés d'un bac à graisses



Exemple : problème de graisses dans les réseaux d'une commune de 4200 hab

- **Procédure de mise en conformité :**
 - Rapport de visite avec délai (6 mois pour les ouvrages)
 - Relance à l'échéance (visite si besoin)
 - Mise en demeure avec délai supplémentaire
 - Pénalité (pas appliquée à ce jour)
- **Difficultés / Questions :**
 - Suivi des dossiers et des mises en conformité (manque de temps et de moyens)
 - Comment amener l'entreprise à se mettre en conformité ? (argumentation, aides, pénalités...)
 - Comment évaluer l'impact de ces actions ? (fonctionnement des ouvrages, retour d'exploitation)



Perspectives d'évolution

- **Communiquer mieux avec nos multiples intervenants :**
 - Echanges d'information entre les agents des différents services, Bilans réguliers, SIG
 - Auprès des élus (commissions territoriales)
 - Auprès des usagers (site reseau31.fr, plaquettes de communication, animation)
- **Finalisation des procédures pour optimiser le fonctionnement de l'activité**
 - Mise en place d'un coefficient de pollution
- **Améliorer le suivi des dossiers dans le temps :** Acquisition d'un nouveau logiciel
- **Partenariat avec l'agence de l'eau pour travailler sur les zones sensibles :** Embauche d'un nouveau technicien (mission de 2 ans)



Quels indicateurs pour suivre et évaluer les actions mises en œuvre ? Les travaux du groupe régional du GRAIE

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole, pour le groupe de travail régional du GRAIE

QUELS INDICATEURS POUR SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS ?

Travaux du GT GRAIE

Etienne CHOLIN
Chambéry métropole

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

Le contexte

Cadre réglementaire :

- Pas d'indicateur RPQS défini sur la thématique effluents non domestiques
- Manuel d'autosurveillance des STEP : liste des établissements conventionnés + charge rejetée

Obligation contractuelle :

- Évaluation des actions des opérations collectives (réflexions en-cours préalablement au 11^{ème} pgm)

Au-delà du cadre, quels besoins ?

Que cherche-t-on à évaluer ?

Repartir des enjeux liés à la thématique :

- Amélioration et protection de la **qualité des milieux récepteurs** : cours d'eau, lac (en aval des exutoires EP, sortie STEP, DO)
- Protection des « **ressources** » en eau potable : eaux souterraines, cours d'eau, réseau AEP
- **Collecte des eaux usées et collecte des eaux pluviales** (le cas échéant) : capacité, bon écoulement, protection du personnel
- **Traitement en station d'épuration** : capacité, fonctionnement, résultats
- **Équité financière des usagers** : facturation proportionnelle au service rendu (charge et volumes collectés et traités)
- Autres enjeux : **qualité de vie** (employés, habitants), **modernisation des outils de production**, **pérennité des entreprises**, **respect de la réglementation** (règlement assainissement, autorisations...)

Au-delà du cadre, quels besoins ?

Pourquoi évaluer ?

- Mesure de la pertinence des actions (utilité)
- Mesure de l'efficacité des actions (résultats)
- Mesure de la performance des services (évaluation des moyens)

Pour qui ?

- Le service (techniciens) : outil de pilotage
- Les élus : convaincre, rendre compte
- Les partenaires : convaincre, informer, justifier (AE)
- Les usagers / habitants : informer

Comment évaluer ?

- En fonction des enjeux et des objectifs
- À toute échelle : par territoire (par commune, par ZAE, global...), par branche d'activité, par BV d'assainissement ou BV d'eaux pluviales...

La démarche du groupe de travail du GRAIE

Un tableau récapitulatif des indicateurs par thème

- Listing d'indicateurs
- Unités d'évaluation

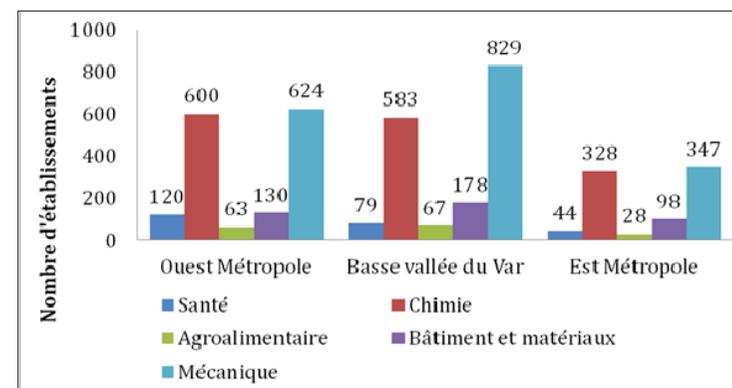
Recensement d'indicateurs utilisés par les services (enquête / réseau mail)

- Descriptif
- Représentation graphique
- commentaire



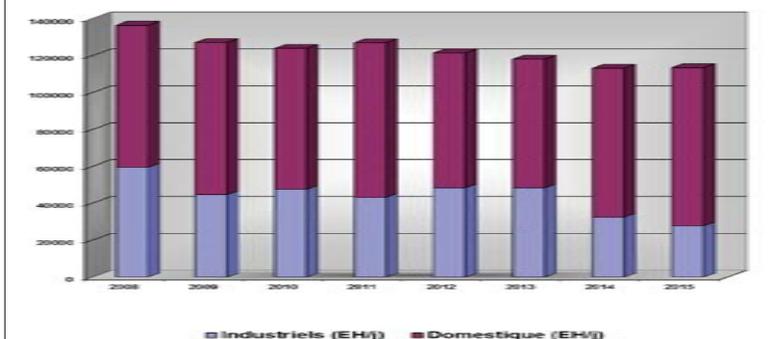
Indicateurs globaux du territoire

- Connaissance du territoire
- Parc d'entreprises
- Cadre réglementaire local
- Poids des entreprises / autres usagers



Métropole Nice Côte d'Azur - 2013

Charge entrée UDEP (EH/jour moy.)



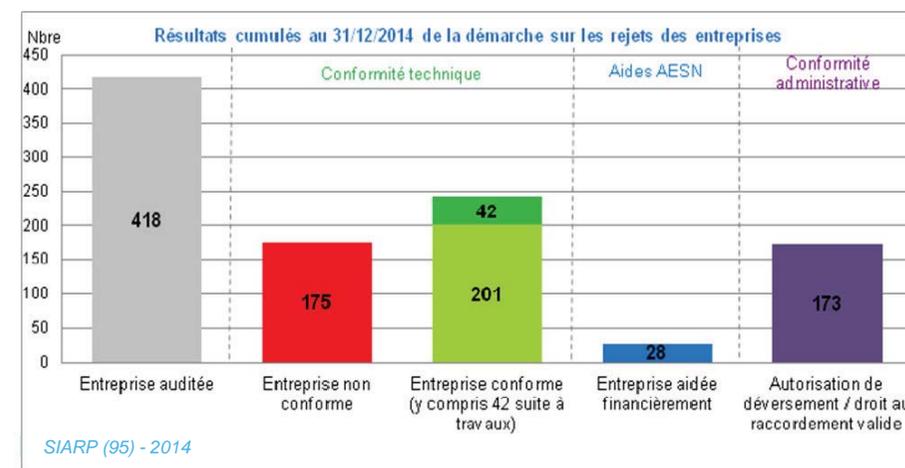
redevance assainissement industriels / domestique



Chambéry métropole - 2015

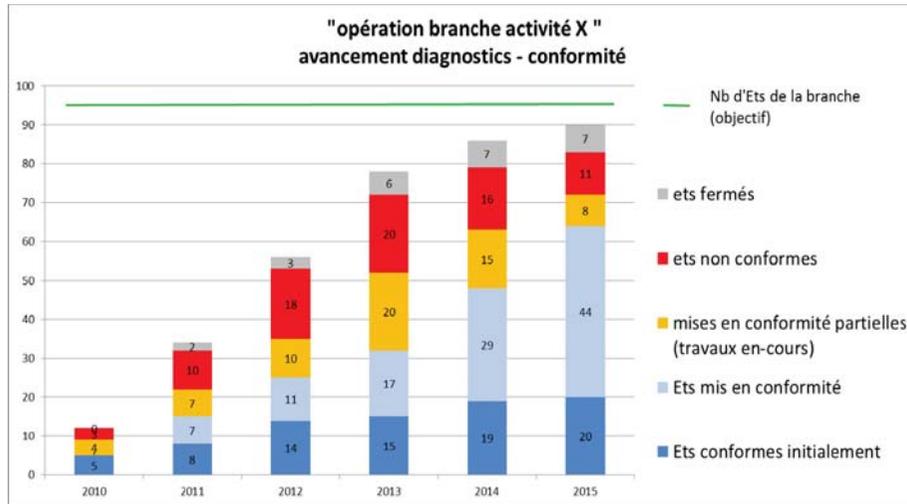
Suivi des entreprises

- Diagnostic
- Autorisation / convention
- Travaux de mise en conformité
- Relation entreprises



SIARP (95) - 2014

Suivi des entreprises



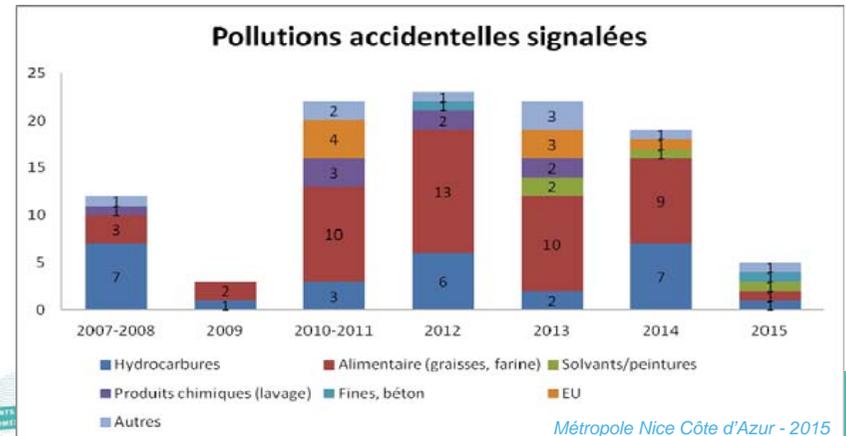
EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Juillet 11 novembre 2016 / VILLEFRANCHE

Contrôle des activités nouvelles

- Demande d'autorisation d'urbanisme
- Suivi des travaux

Suivi des pollutions accidentelles

- Recherche et suivi des pollutions



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Juillet 11 novembre 2016 / VILLEFRANCHE

Métropole Nice Côte d'Azur - 2015

Suivi qualité

- Milieux récepteurs (cours d'eaux, plans d'eau, eaux souterraines)
- Système de traitement assainissement (E/S STEP, boues)
- Système de collecte assainissement (réseau, PR, DO)
- Système de collecte eaux pluviales
- Suivi qualité des rejets des entreprises (autosurveillance « classique », RSDE, contrôles collectivité/ICPE/AE)



Communication

- Information des entreprises
- Information du public
- Information des professionnels
- Information des élus

Actions	% d'avancement	Commentaires
4.1 Réunion d'informations aux professionnels	60%	
4.2 Rédaction et diffusion des documents de bonnes pratiques	10%	Réalisation classeur « Bonnes Pratiques » par la CCI et diffusion des fiches.
4.3 Plaquettes et appui aux opérations de branches	50%	Diffusion des fiches thématiques du classeur CCI
4.4 Sensibilisation du grand public	20%	Article sur site internet de la Communauté de Communes -
4.5 Valorisation de l'Opération	10%	Article sur site internet de la Communauté de Communes – Note interne à adapté pour la lettre d'information
4.6 Valorisation des entreprises	50%	Labels BEE + journée d'information CCI

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
17 novembre 2016 / VILLEURBANNE
CC Vallons de la Tour (38) - 2014

Réflexions / Perspectives

- Par rapport à l'objectif d'amélioration de la qualité du milieu récepteur :
 - Admettre la grande difficulté à quantifier la pollution évitée (mesure rejet avant/après, mesure milieu amont/aval)
 - Rechercher et suivre d'autres indicateurs qui traduisent cet objectif d'amélioration, par ex :
 - Évolution du nb de pollutions accidentelles constatées
 - Nb de prétraitements remplacés/installés – fréquence d'entretien constatée / volumes collectés
 - Nb de branchements mis en conformité (inversions...)

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

Réflexions / Perspectives

- Essayer de ne pas multiplier les tableaux de bord (rapport annuel de service / opération collective...) : unifier les indicateurs et les présentations
- Être inventifs sur les indicateurs et leur représentation graphique, chercher à intégrer le maximum d'informations : donner du sens !
- Besoin collectif d'indicateurs-types adoptés par tous ?
- Rester vigilant sur le temps nécessaire à l'évaluation : éviter les suivis trop lourds (ex : comptage d'heures ou de jours...)
- Se doter d'outils de suivi simples, fiables, et pérennes...

Merci de votre attention

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

**La gestion des effluents issus d'un centre d'incinération et
de valorisation énergétique :
le retour d'expérience de la métropole Nice Côte d'Azur**

Mélanie CLAUX et Johanna LEROY, Métropole Nice Côte d'Azur (06)



LA GESTION DES EFFLUENTS ISSUS DE CENTRES DE TRAITEMENT DES DECHETS ET ZOOM SUR UN CENTRE D'INCINÉRATION ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Mélanie CLAUD et Johanna LEROY
Métropole Nice Côte d'Azur

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

1

1

Les centres de traitement des déchets sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Les objectifs :

- Réaliser le tri, le traitement et la valorisation des déchets produits par les habitants et les entreprises du territoire
- Gérer et développer les équipements nécessaires à la collecte et la gestion des déchets



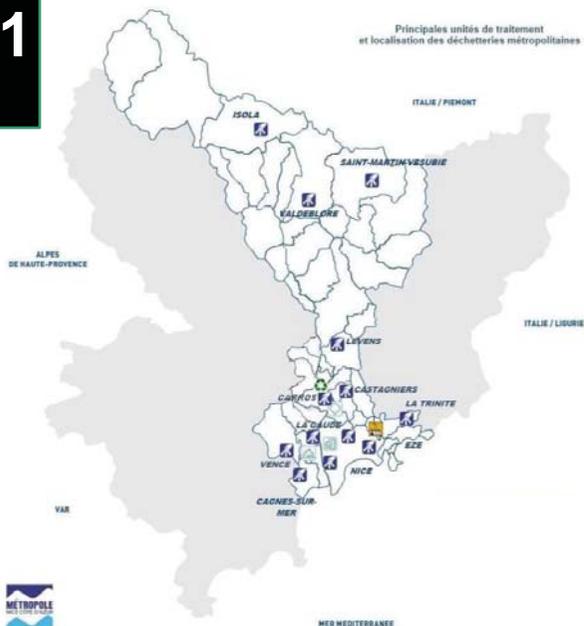
Déchetterie de La Trinité

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Jeudi 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

2

1

49 communes → plus de 537 000 habitants



Centres utilisant de l'eau dans leur process:

- 1 centre de compostage
- 1 centre de traitement des gravats
- 1 centre de valorisation organique et centre de tri des emballages
- 1 centre de tri des encombrants
- 1 unité de valorisation énergétique

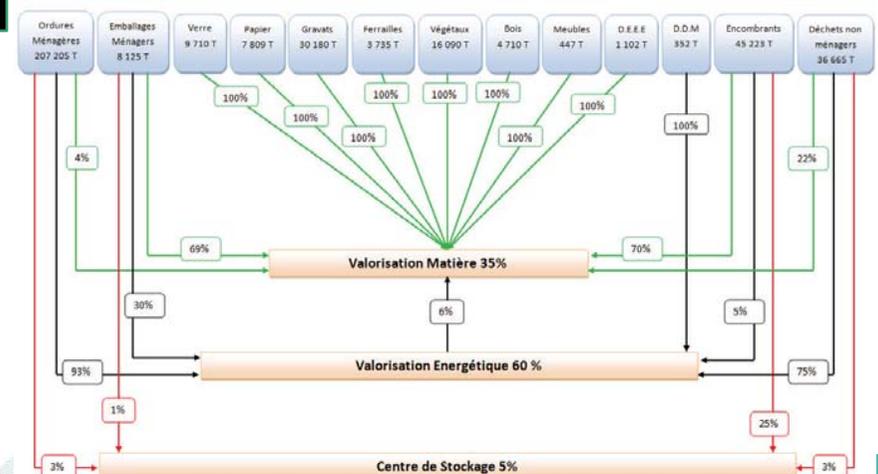
et 13 déchetteries

3

1

Quelques chiffres :

Déchets ménagers et assimilés : 371 353 tonnes



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Jeudi 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

4

1

Les sites déjà diagnostiqués par l'Unité Industrielle

Azuréo

Type de centre	Centre de valorisation organique et centre de tri des emballages
Commune	LE BROC
Enjeux	Economie d'eau Régularisation administrative
Types de prétraitements	Débourbeur pour les eaux pluviales Biofiltration pour les eaux de process
Résultats d'analyses	RAS
Etat du dossier	Arrêté délivré



5

1

Le Centre Technique de Cagnes-sur-Mer

Type de centre	Centre technique: lavage camions bennes
Commune	CAGNES-SUR-MER
Enjeux	Qualité des rejets Régularisation administrative
Types de prétraitements	Séparateur hydrocarbures
Résultats d'analyses	DCO, NGL, SEH, Hydrocarbures et Fer
Etat du dossier	En cours



6

1

Centre de traitement des Déchets Industriels Banals de l'Ariane

Type de centre	Centre de traitement des Déchets Industriels Banals
Commune	NICE
Enjeux	Economie d'eau Qualité des rejets Régularisation administrative
Types de prétraitements	Séparateurs hydrocarbures Débourbeurs Dessableur
Résultats d'analyses	DCO, MES, Aluminium, Fer et Hydrocarbures
Etat du dossier	En cours attente des résultats bilans 24h



7

1

Société Azuréenne de Récupération

Type de centre	Récupération d'huiles alimentaires usagées et de déchets de boucherie de catégorie C3
Commune	CASTAGNIERS
Enjeux	Qualité des rejets Régularisation administrative
Types de prétraitements	2 filtres 2 cuves de décantation aérienne coniques 3 débourbeurs
Résultats d'analyses	DCO, NGL et SEH
Etat du dossier	En cours



8

1

Valazur



Type de centre	Centre de tri des encombrants
Commune	NICE
Enjeux	Qualité des rejets Régularisation administrative
Types de prétraitements	2 déboueurs séparateurs d'hydrocarbures 1 séparateur d'hydrocarbures
Résultats d'analyses	DCO, NGL, Hydrocarbures et SEH
Etat du dossier	En cours

EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

9

1

VEOLIA Saquier



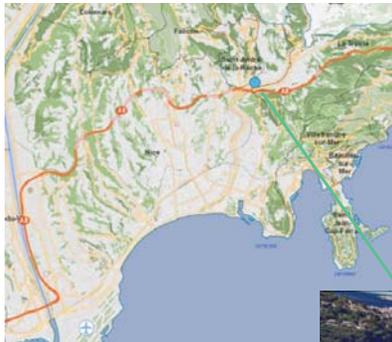
Type de centre	Centre de traitement des gravats
Commune	NICE
Enjeux	Régularisation administrative
Types de prétraitements	1 Déboureur séparateur d'hydrocarbures
Résultats d'analyses	RAS
Etat du dossier	Arrêté délivré

EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

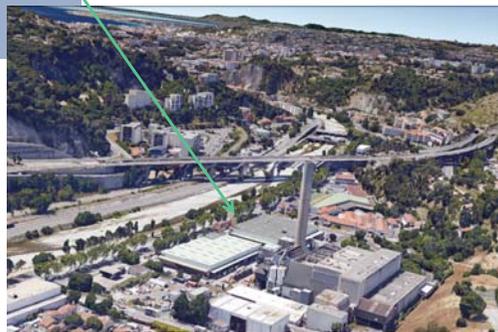
10

1

Localisation de la SONITHERM



2



EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

11

1

Présentation de la SONITHERM

2

- Unité de Valorisation Energétique (UVE) créée en 1979
- Etablissement ICPE rubriques: (A): 286 / 322.B4 / 2910.A1 (D): 1180.1 / 1462.2b / 2920.2b / 2925 / 1611.2
- Délégation de Service Public (DSP) par la société SONITHERM jusqu'en 2018
- Incinération des Ordures Ménagères (OM) de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Traitement des boues d'épuration
- 3 réseaux de chauffage urbain

EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

12

1

2

Fonctionnement de l'usine



- | | | |
|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| 1. Déchargement | 7. Distribution d'énergie | 12. Tour catalytique |
| 2. Fosse de stockage | 8. Filtre | 13. Contrôle qualité de l'air |
| 3. Four | 9. Stockage des cendres | |
| 4. Récupération mâchefers | 10. Lavage des fumées | |
| 5. Chaudière | 11. Station d'épuration | |
| 6. Turbos-alternateurs | | |

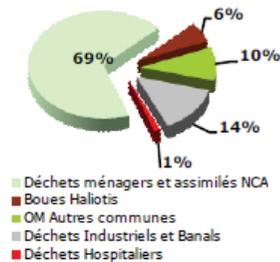
13

1

2

Répartition des déchets incinérés en tonnes

	2014	2013	2012
TOTAL	334 833	312 532	304 874



STEP d'Haliotis

- ✓ 650 000 EH
- ✓ Traite les effluents de 19 communes
- ✓ Traitement des boues par filtres-presses

Quantité de boues produites:

	2014	2015
	16 400 tonnes	15 800 tonnes

Destination:

		Incinération		Compostage		Epdage	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
		63%	57%	31%	37%	6%	6%

14

1

2

Valorisation énergétique

Quantité d'énergie électrique générée

- 2014 : 65 000 MWH électriques produits dont :
- 45 % pour auto-consommation
 - 55 % revendu à EDF

Production de vapeur surchauffée

- 2014 : 124 000 MWH thermiques produits dont :
- 84 % pour le chauffage urbain
 - 16 % pour le séchage des boues

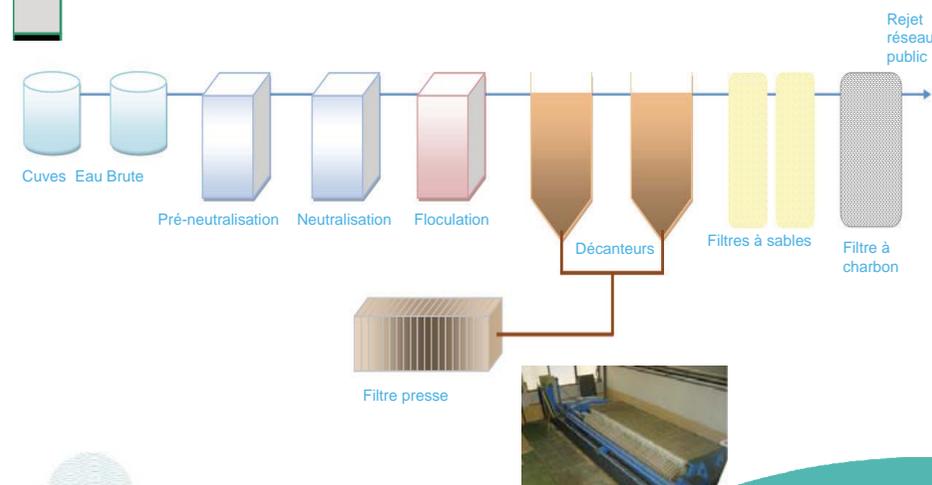


Quartier Ariane à Nice

15

1

Synoptique traitement des eaux usées industrielles



16

1

Rejet eau traitée

Canal Venturi



Point de prélèvement



Bassin de confinement de 240 m³

Réseau public : Mise en place d'une canalisation en Polyester Renforcé de Verre

17

1

Analyses des rejets

	Unités	Valeur limite DREAL	Valeur limite MNCA	2011	2012	2013	2014	2015
Débit	M ³ /j	1200	900	768	865	796	700	
pH		5,5<x<8,5	5,5<x<8,5	8	7	7	7	6,9
Température	°C	30	30	29	24	23	25	23,7
DCO	mg/l	125	1000	53	51	51	54	68
DBO ₅	mg/l	30		3	5	4	5	4,9
MEST	mg/l	300	1000	5	9	9	7	6,5
NGL	mg/l		150				10	7,2
Phosphore total	mg/l		50				1	0,6
Conductivité	µS/cm		16000				16940	10036
Nickel	mg/l	0,5	0,5	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
Plomb	mg/l	0,2	0,5	0,010	0,010	0,010	0,010	0,035
Zinc	mg/l	1,5	2	0,065	0,042	0,068	0,163	1,162
Fluorures	mg/l	15	15	2,250	1,692	2,125	2,860	2,540
Hydrocarbures	mg/l	5	10	0,250	0,079	0,278	0,238	0,230
Chlorures	mg/l	10000	5000	3158,3	2441,7	2483,3	3032,0	3183,3
AOX	mg/l	5	1	1,074	1,144	0,573	0,538	1,160

Présence de 3 Substances Dangereuses : Cadmium, Mercure, Nonylphénols

Coefficient de Pollution = 1,94

18

1

Corrélation entre type de déchets brûlés et qualité effluent

Valeurs 2015

Déchets (Tonnes)	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
OM MNCA	18 000	16 000	18 000	19 000
OM (hors MNCA)	2 500	2 100	3 000	2 100
Déchets industriels	8 000	6 600	6 000	5 700
Boues Haliotis	1 340	1 380	1 400	1 700
Déchets hospitaliers	350	350	370	360

Paramètres (mg/l)	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
pH	7,25	7,12	6,88	7,21
Température	23,25	18,28	22,01	24,04
DBO ₅	3,0	9,0	6,0	5,0
DCO	89	58	80	86
MES	3,60	4,40	4,80	2,80
Chlorures	3 800	4 000	3 900	5 000
Conductivité (µS/cm)	11 170	12 000	12 085	15 740

19

1

Perspectives et réflexions de la Métropole Nice Côte d'Azur

2

- DSP par la société SONITHERM jusqu'en 2018
- Nouveau procédé pour le lavage des fumées (lavage à sec) pour économie d'eau
- Lissage des rejets pour diminuer la concentration en chlorures et la conductivité
- Déchetteries non prioritaires → Non consommateurs d'eau et résultats d'analyses corrects
- Etablissements ciblés → utilisation d'eau et impact sur les réseaux, STEP et Milieux Naturels

3

20

La plateforme de compostage de Champlat

Jonathan CLAVEAU, Suez (73)

TRAITEMENT DES EAUX PLATEFORME DE COMPOSTAGE CHAMBERY METROPOLE

Jonathan Claveau

Exploitant du site : SUEZ ORGANIQUE

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne

avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

SOMMAIRE

- PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SITE
- PARTIE 2 : PROBLEMATIQUE DES EAUX DE RUISSELEMENT A TRAITER
- PARTIE 3 : DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT
- PARTIE 4 : CONTRÔLES DES REJETS
- PARTIE 5 : BILAN DU SYSTÈME EPURATOIRE

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SITE

- **Traitement des végétaux** pour les déchetteries de l'agglomération, les collectivités et les professionnels (paysagistes et TP)
- **16 000T/an** de végétaux réceptionnés
- **8 000T/an** de compost commercialisé
- **1 500T/an** de bois énergie commercialisé
- **Plateforme créée en 1993** par Chambéry Métropole
- SUEZ ORGANIQUE (TERRALYS) exploitant depuis 1998

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SITE

- **Arrêtés préfectoraux en vigueur :**
 - Arrêté du 03/12/1992 portant autorisation d'exploiter une plateforme de compostage
 - Arrêté complémentaire du 08/01/2001 portant autorisation d'extension de la plateforme
 - Arrêté complémentaire du 13/01/2011 (RSDE) surveillance initiale et surveillance pérenne
 - Arrêté complémentaire du 30/09/2014

PROBLEMATIQUE DES EAUX DE RUISSELLEMENT A TRAITER

- Plateforme étanche en enrobé afin de récolter les eaux de ruissellement et les lixiviats
- Depuis la création du site : les eaux étaient stockées et décantées dans des bassins de rétention puis rejet au milieu naturel par surverse



PROBLEMATIQUE DES EAUX DE RUISSELLEMENT A TRAITER

- En 2011: Mise au norme en matière de rejets d'eau (Arrêté ministériel 22 avril 2008)
- Charge organique dans les eaux proportionnelle au stock de produit de plus en plus important sur le site (extension du site en 2011)
- Nécessité de traiter 10 000 et 15 000 m³ d'eau /an



DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

- **Création d'un bassin supplémentaire** pour augmenter la capacité de stockage des eaux du site ($V_{\text{total}} = 1250 \text{ m}^3$)
- Bassins primaires équipés de **brasseurs aérateurs**



DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

- Mise en place d'une station de traitement des eaux de ruissellement biologique par la société **PHYTORESTORE**, spécialiste en méthode douce de traitement d'eaux usées
- **750 m² de jardins filtrants** (divers types de roseaux)
- A pour but d'**abattre les charges organiques** par épuration naturelle
- Canal de comptage avant rejet au milieu naturel
- Mise en service en octobre 2011



DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT

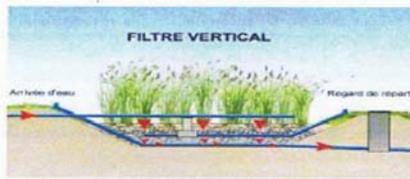


Schéma : filtres verticaux



Photo : filtres verticaux de Champlat

Les filtres verticaux assurent une percolation verticale des eaux permettant une filtration des grosses particules (boues) et un premier traitement par des bactéries aérobies grâce à un système d'aération (cheminées reliées à des drains). Les lits sont disposés en parallèle et fonctionnent en alternance, les périodes de repos étant indispensables au bon compostage des boues en surface.



Schéma : filtres horizontaux



Photo : filtres horizontaux de Champlat

Les filtres horizontaux en série acheminent les eaux de manière horizontale dans le substrat drainant où elles subissent un second traitement biologique par des bactéries anaérobies dans un milieu pauvre en oxygène. Ces filtres permettent aussi l'élimination de la matière organique par l'intermédiaire des racines des roseaux qui assimilent ces nutriments.

EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE TRAITEMENT



EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

CONTRÔLES DES REJETS

- Contrôle périodique des effluents de la lagune par un laboratoire extérieur
- Les paramètres exigés : T°, pH, DBO₅, DCO, MEST, azote total, nitrites et nitrates, chlorures, sulfates, hydrocarbures (arrêté préfectoral). phosphore total, plomb, chrome, cuivre, zinc et composés (arrêté ministériel du 22 avril 2008)
- Suivi du programme national **RSDE** (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau) conformément à l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2011

EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

BILAN DU SYSTÈME EPURATOIRE

- Points Positifs
 - Conformité réglementaire des eaux avant rejet
 - S'intègre bien au site sur une surface limitée
 - Plus économique et respectueux de l'environnement par rapport à un traitement physico chimique
 - Gestion annuelle des roseaux (faucardage), intégrés dans le compostage
 - Fonctionnement autonome
 - Contrôle et monitoring hebdomadaire

EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES
Juillet 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

BILAN DU SYSTÈME EPURATOIRE

○ Points de surveillance

- Pour éviter le dépassement des seuils réglementaires dans les eaux avant rejet, il faut surveiller la charge organique en amont des filtres plantés de roseaux : curage des bassins à réaliser fréquemment (tous les 1 à 2 ans)
- Présence de lentilles d'eaux dans les bassins de rétention : potentielle charge organique supplémentaire par décantation



BILAN DU SYSTÈME EPURATOIRE

- CHAMBERY METROPOLE a été précurseur dans la gestion des eaux d'une plateforme de compostage par traitement NATUREL par phyto-épuration
- Le système est fonctionnel et efficace depuis 4 ans.



Centres de tri et installation de stockage de déchets non dangereux

Cyril CACCHIA et Hocine ATEK, Société Nicollin

CENTRES DE TRI ET INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON-DANGEREUX

NICOLLIN SAS



Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

SOMMAIRE

- Présentation du Groupe Nicollin
- Démarche Qualité Sécurité Environnement
- Centre de tri Collecte Sélective
- Centre de tri Déchets d'Activité Entreprise
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



Présentation du Groupe Nicollin

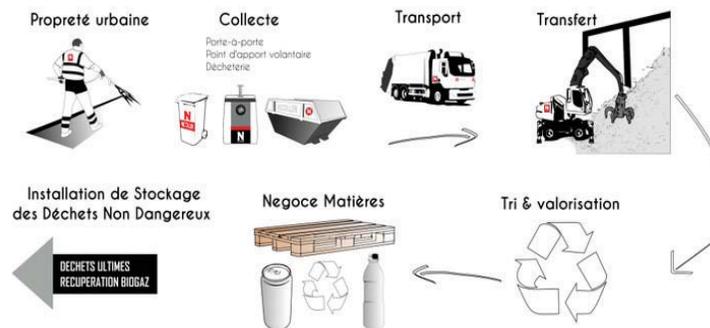
- Fondation du groupe Nicollin en 1946 à St Fons (69)
- 3^{ème} groupe français dans la gestion globale des déchets
- Chiffre d'affaire annuel 300 000 000 euros (70 % de l'activité avec les collectivités et 30 % de l'activité avec les clients privés)



Présentation du Groupe Nicollin

- Activités du Groupe Nicollin

Gestion des déchets & Propreté urbaine



Présentation du site de Nicollin St Fons

o Activités du site Nicollin à St Fons



Démarche Qualité Sécurité Environnement

- o Groupe Nicollin certifié QSE depuis 2014
- ISO 14001 => garantir notre respect de la réglementation environnementale dont le rejet des effluents fait partie (site de Saint Fons depuis 2009)



Démarche Qualité Sécurité Environnement

- ISO 9001=> garantir un système de management capable de répondre aux demandes de nos clients (site de Saint Fons depuis 1996)
- OHSAS 18001 => montrer notre engagement pour la sécurité à nos collaborateurs



Centre de tri de Collecte Sélective à Saint Fons

- o Code des installations classées pour la protection de l'environnement

2714 et 2716: installation de transit ou tri des déchets non dangereux (papier, carton, plastiques,...)



Centre de tri de Collecte Sélective à Saint Fons

- Clients principaux : Grand Lyon / Sytraival / Communauté de Communes de la Région de Condrieu



- Volume de déchets triés par an : 40 000 tonnes

- Tri mécanique et manuel



Centre de tri de Collecte Sélective à Saint Fons

- Rejet des effluents :

- Process de tri ne produisant pas de rejet d'effluents

- Eaux usées domestiques

- Eaux issues de nettoyages des vêtements de travail



Centre de tri de Collecte Sélective à Saint Fons

- Evolution des conventions avec la Métropole du Grand Lyon

1/ 2010 Convention de non rejet (eaux usées uniquement) pour rejet à la Station d'Épuration de St Fons

2/ 2014 convention de rejet suite à la mise en place de la laverie pour rejet à la STEP de St Fons

=> analyse annuelle des rejets et curage de déboureur / décanteur



Centre de tri de Collecte Sélective à Saint Fons

- Evolution des conventions avec la Métropole du Grand Lyon

3/ 2016 analyse annuelle sur bilan 24h + curage réseau pour STEP de St Fons

⇒ Résultats permettent de fluctuer l'indice de pollution inscrit sur les factures d'eau

Paramètres	Valeurs limites admissibles (en milligramme/litre)
DCO	2 000
DBO5	800
MEST	600
azote global	150
phosphore total	50
indice hydrocarbures	10
substances extractibles à l'hexane	150 milligrammes/kilogramme
arsenic total	0.05
cadmium total	0.2
chrome total	0.5
cuivre total	0.5
mercure total	0.05
nickel total	0.5
plomb total	0.5
zinc total	2



Centre de tri de Collecte d'Activité Economique à St Fons

- Code des installations classées pour la protection de l'environnement

1/ ICPE 2713 : tri, regroupement des métaux ou des déchets de métaux non dangereux

2/ 2717 : tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

3/ 2260-1 broyage



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Clients Industriels
- Volume de déchets triés par an : 60 000 tonnes



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Activités du centre

- Tri mécanique et manuel des Déchets d'Activité Economique



- Centre de transfert des déchets

- Collecte des Déchets d'Activité Economique



- Déchèterie artisanale



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Activités du centre
- Centre d'égouttage
- Atelier mécanique



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Rejet des effluents :
- Eaux usées domestiques
- Eaux issues de l'aire de lavage
- Eaux issues du centre d'égouttage



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Evolution des conventions avec la Métropole du Grand Lyon
- 2010 signature convention pour les rejets principalement issus de l'aire de lavage
- ⇒ Analyse annuelle de ce point de rejet en bilan 24h
- ⇒ Justificatif du curage du débourbeur / déshuileur
- ⇒ Suivi du traitement des autres déchets dangereux de l'atelier



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Evolution des conventions avec la Métropole du Grand Lyon
- 2016 mise en place d'un centre d'égouttage sur le site

Paramètres	Valeurs limites admissibles (en milligramme/litre)
DCO	2 000
DBO5	800
MEST	600
azote global	150
phosphore total	50
indice hydrocarbures	10
substances extractibles à l'hexane	150 milligrammes/kilogramme
arsenic total	0,05
cadmium total	0,2
chrome total	0,5
cuivre total	0,5
mercure total	0,05
nickel total	0,5
plomb total	0,5
zinc total	2



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Evolution des conventions avec la Métropole du Grand Lyon
- ⇒ 2016 analyse annuelle sur bilan 24h sur les points de rejets
- ⇒ Justificatif curage réseau
- ⇒ Analyse trimestrielle sur bilan 24h du point de rejet du centre d'égouttage



Centre de tri de Déchets d'Activité Economique à Saint Fons

- Evolution des conventions avec la Métropole du Grand Lyon
- ⇒ Résultats permettant de fluctuer l'indice de pollution inscrit sur les factures d'eau



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Code des installations classées pour la protection de l'environnement
- 2760-2 : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- 2760-1 : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (amiante)
- 3540 Installation de Stockage de Déchets d'une capacité supérieure à 25 000 tonnes



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Clients Industriels / délestage des UIOM du Grand Lyon
- Capacité de 80 000 tonnes de déchets par an



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Rejet des effluents :
- Lixiviat rejeté à la STEP de Reventin Vaugris (Systepur) depuis 2005



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Historique :
- Arrêt en 2005 : solution de prétraitement physico-chimique réalisée
- 2005 : mise en place du réseau de collecte de lixiviats pour être évacué et traité sur la STEP de Reventin-Vaugris (Systepur)



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Historique :
 - 2010 : problème d'encrassement des réseaux
 - 2011 : réfection des réseaux par le Systepur
 - Depuis 06/2011: curage des réseaux annuelle, nettoyage du poste de relevage et remplacement de celle-ci si nécessaire
- => La convention est reconduite annuellement en fonction des travaux effectués



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Historique :
- Solution mise en place des réductions des volumes en collaboration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



=> réduction de 11% des lixiviats rejetés au Systepur



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Démarche Recherche Substance Dangereuse dans l'Eau avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Surveillance initiale initié au 04/01/2011

Résultat de la surveillance initiale au 24/11/2011 après 4 campagnes trimestrielles

- => DCO et Mes
- => Arsenic, zinc, cuivre, chrome



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Démarche Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau avec l'agence de l'eau RMC

Validation de la phase surveillance pérenne par la Direction Départementale de la Protection Population

⇒ Résultat :

- DCO et Mes
- Arsenic, zinc, cuivre, chrome et DEHP
- Etude Technico Economique sur Arsenic



Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Saint Romain en Gal

- Démarche Recherche Substances Dangereuses dans l'Eau avec l'agence de l'eau RMC

Etude Technico-Economique RSDE réalisée pour l'Arsec

Surveillance pérenne présentation des résultats le 31/12/2014

- ⇒ Arsenic, Chrome, Cuivre, Zinc présent
- ⇒ Demande d'arrêt sur DEPH et Nonylphénols



Merci de votre attention



Côté collectivité : l'opération de branche "Mécanique et activités annexes" de Chambéry Métropole

Fabien LABAUME et Vincent LAGUILLAUMIE, Chambéry Métropole (73)

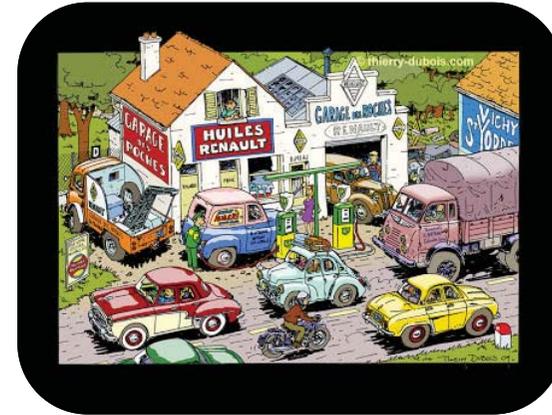
MÉCANIQUE ET ACTIVITÉS ANNEXES

Fabien LABAUME ~ Vincent LAGUILLAUMIE
Chambéry Métropole



Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

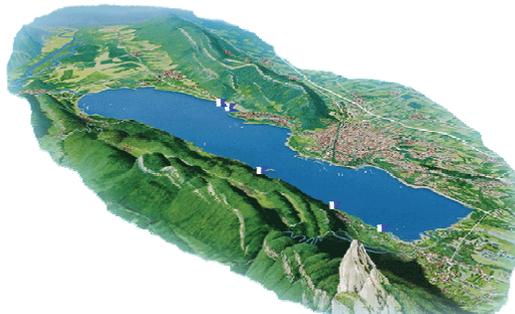
- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



4^{eme} OPERATION COLLECTIVE "LAC DU BOURGET"



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



4^{eme} OPERATION COLLECTIVE "LAC DU BOURGET"



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



4eme OPE

AXE I : Réduction des pollutions toxiques		AXE 2 : Connaissances complémentaires et suivi des pollutions toxiques	
I.1	Diagnostics, suivi des établissements à fort enjeu sur le système d'assainissement	2.1	Bilan annuel des connaissances
I.2	Opération Ports propres	2.2	Suivi complémentaire au suivi réglementaire - système d'assainissement
I.3	Diagnostics, suivi des établissements de branche mécanique et activités annexes	2.3	Suivi complémentaire au suivi réglementaire - milieu naturel
I.4	Diagnostics, suivi des établissements de branche BTP (travaux et entretien)	2.4	Suivi complémentaire au suivi réglementaire - rejet des entreprises
I.5	Diagnostics, suivi des entreprises de nettoyage (étude des pratiques)	AXE 3 : Réduction des pollutions non domestiques	
I.6	Assurer un suivi des pollutions accidentelles toxiques	3.1	Suivi global des entreprises
I.7	Contrôle des permis de construire - Changement d'activité	3.2	Contrôle des permis de construire - changement d'activité
I.8	Investissements des entreprises dont ports propres	3.3	Assurer un suivi des pollutions accidentelles non toxiques
I.9	Régularisation administrative (autorisations / conventions rejet)	3.4	Régularisation administrative (autorisations / conventions rejet)
I.10	Diagnostics, suivi des établissements de la branche collectivité (CTM, piscines...)	3.5	Investissements des entreprises
I.11	Diagnostics, suivi des établissements de branche "pesticides (entreprises d'espaces verts, paysagistes, pépinières...)		
I.12	Diagnostics, suivi des établissements de branche peinture		

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



1.3 Opération de branche – mécanique et activités annexes		Priorité 1	
Cibles			
~ Garages, ateliers mécaniques, carrossiers		~ Casses automobiles, dépanneurs	
~ Distribution de carburants		~ Station de lavage de véhicules	
~ Transporteurs : poids lourds, transport en commun, ambulances, taxis...			
~ Location véhicules, location matériels			
Enjeux		GT / acteurs	
Réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu naturel (toutes activités "extérieures")		CMCA	Collectivités Chambres consulaires Représentants des professions
Actions		Indicateurs	
Information sur l'opération, sites internet (collectivités et représentants de la profession)	Nombre mailing - courrier - articles	CMCA CALB	1 courrier 1
Diagnostics de sites	Nombre de diagnostics	CMCA CALB CCCA	100 15 3
Suivi des études et travaux de mise en conformité	Nombre d'établissements mis en conformité	CMCA - CALB CCCA	Selon diagnostics
Régularisation administrative	Nombre d'autorisations	CMCA - CALB CCCA	Selon diagnostics
Information lors des contacts et / ou diagnostics réalisés par les structures d'appui	Nombre entreprises informées (liste entreprises concernées)	Amitris, CGPME CCI, CMA, CAPEB	

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs

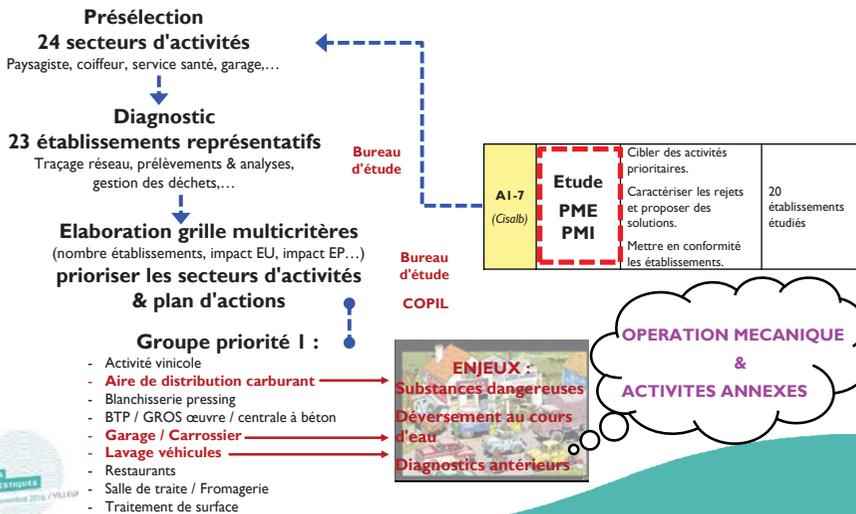


2eme OPERATION COLLECTIVE "LAC DU BOURGET" (2009 - 2012)

I.3 Diagnostics, suivi des établissements de branche mécanique et activités annexes

A1-7 (Cisalb)	Etude PME PMI	Cibler des activités prioritaires. Caractériser les rejets et proposer des solutions. Mettre en conformité les établissements.	20 établissements étudiés
---------------	----------------------	--	---------------------------

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



Cible de l'opération Garage - Code NAF	
Code NAF	Intitulés
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
4941A	Transports routiers de fret interurbains
4941B	Transports routiers de fret de proximité
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
4211Z	Construction de routes et autoroutes
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules
7712Z	Location et location-bail de camion
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles
7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
8690A	Ambulances
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées
8425Z	Services du feu et de secours

Dans la plupart des cas, les activités ciblées par l'opération (distribution de carburant, lavage de véhicules, stockages de liquides dangereux) ne représentent pas l'activité principale de l'entreprise

689 établissements correspondent à cette liste d'activité



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



D'autres critères ont été pris en compte :

- Nombres de salariés (surtout pour BTP),
- Exclusion des activités ne disposant pas de site dédié (auto-entrepreneur...).



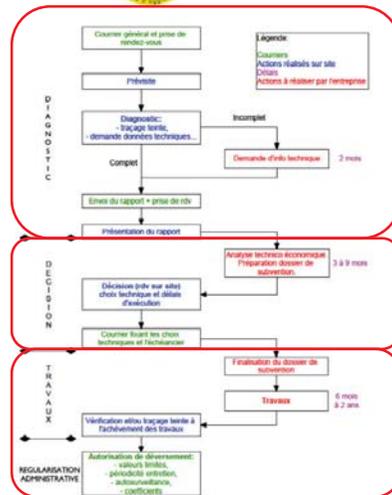
339 établissements destinataires du courrier d'information générale
 Sur ces 339 établissements, une centaine ont été retenus pour faire l'objet d'un diagnostic en conservant un panel représentatif des différentes activités : garage/carrossier, transporteur, BTP, CTM, paysagistes...

Et en définissant des secteurs à diagnostiquer en totalité :

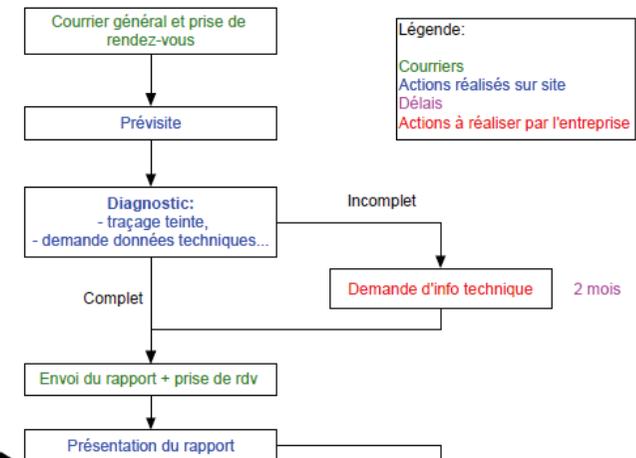
- loueur, casse, station-service, station de lavage,
- dépanneur, hydrocureur.



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



Les 9 points du diagnostic et du rapport :

- ① Plan schématique issu du traçage teinte,
- ② Provenance et utilisation de l'eau,
- ③ Réseaux d'assainissement (état, bonne séparation...),
- ④ Prétraitement des eaux usées non domestiques,
- ⑤ Ouvrage de contrôle des eaux usées non domestiques,
- ⑥ Prétraitement des eaux pluviales souillées et gestion des eaux pluviales,
- ⑦ Ouvrage de contrôle des eaux pluviales,
- ⑧ Lutte contre les pollutions accidentelles,
- ⑨ Gestion des déchets.

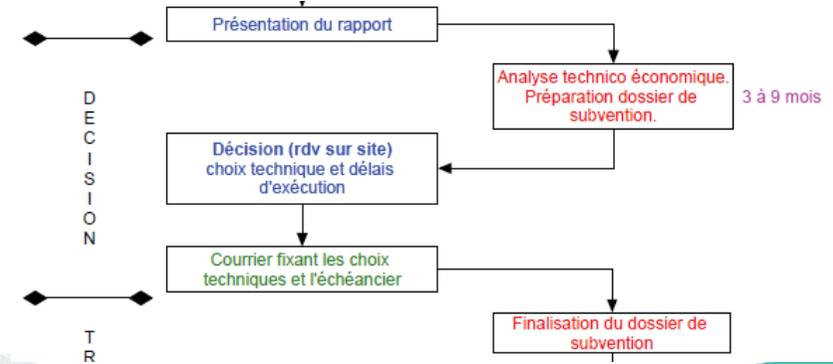


- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



Légende:

- Courriers
- Actions réalisés sur site
- Délais
- Actions à réaliser par l'entreprise

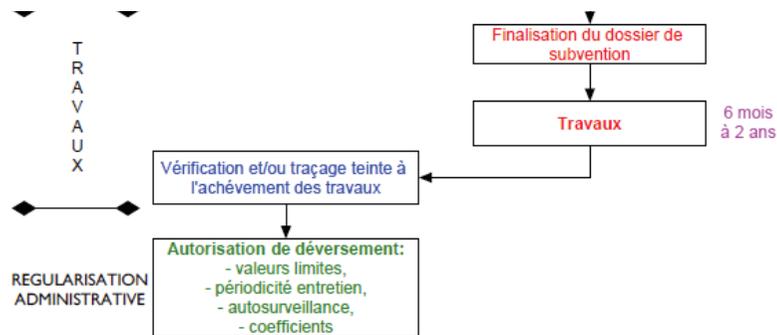


- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



Légende:

- Courriers
- Actions réalisés sur site
- Délais
- Actions à réaliser par l'entreprise



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience ⚠
- Suivi de l'opération - Indicateurs



⇒ **Station-service :**

Lavage des pistes (produits détergents créant une émulsion et raccordement EP)



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience 
- Suivi de l'opération - Indicateurs



⇒ **Station en libre service :**

Absence de personnel pour veiller au bon entretien



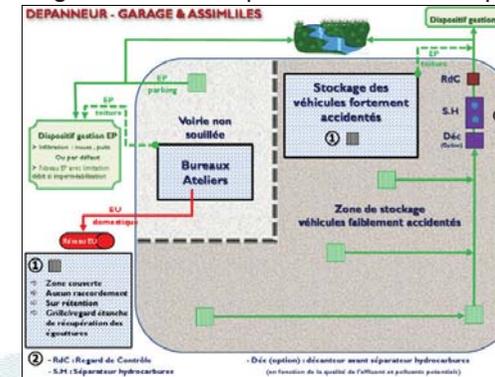
EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mars 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience 
- Suivi de l'opération - Indicateurs



⇒ **Dépanneur :**

Stockage de VHU non dépollués en attente d'expertise ou sous scellé



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mars 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience 
- Suivi de l'opération - Indicateurs



Avant mise en conformité : stockage sur sol nu sans traitement des eaux pluviales souillées : infiltration sur site et ruissellement vers domaine public.



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mars 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

Après mise en conformité :

stockage extérieur sur surface imperméable dont les ruissellements sont intégralement traités.

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience 
- Suivi de l'opération - Indicateurs



⇒ **Aire de lavage :**

Utilisation détournée (fond de cuve des hydrocureuses, bétailières, remorque/citerne alimentaire,...)



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mars 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience ⚠
- Suivi de l'opération - Indicateurs



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience ⚠
- Suivi de l'opération - Indicateurs



⇒ Activités inattendues :

Découvertes lors des diagnostics : quelles sont les mesures à prendre ?



Site d'entraînement du SDIS



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience ⚠
- Suivi de l'opération - Indicateurs



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience ⚠
- Suivi de l'opération - Indicateurs



⇒ Séparateur hydrocarbures avec filtre en mousse :

A PROSCRIRE



① Filtre partiellement colmaté avant entretien.



- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience ⚠
- Suivi de l'opération - Indicateurs



② Le filtre se désagrège lors de la tentative de décolmatage par un lavage sous pression.



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mardi 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



ORGANISATION CLASSIQUE :

⇒ Comité de pilotage de l'opération collective : I / an

- Animation / pilote : CISALB
- Partenaires



⇒ Groupe de travail spécifique opération mécanique :

- Animation / Pilote : Chambéry métropole
- Partenaires invités : CMA, CCI, DREAL,
- 2013 - 2015 : 6 (formation diagnostic, réunions techniques,...)
- 2016 : 1 (+1 fin 2016)

⇒ Mise en place d'indicateurs de suivi et d'avancement de l'opération mécanique

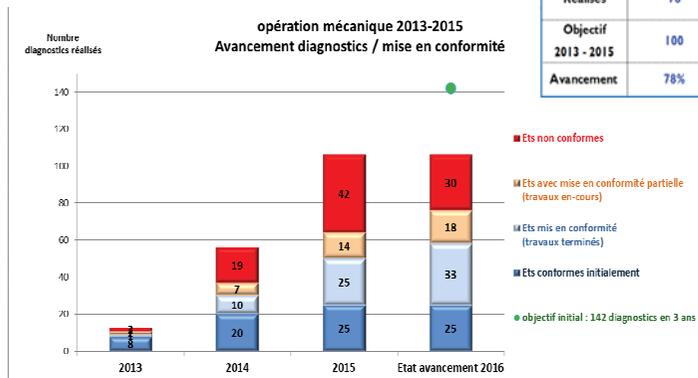
EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mardi 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

- Contexte & Genèse de l'action
- Cible de l'opération
- Méthodologie & Diagnostic
- Retour d'expérience
- Suivi de l'opération - Indicateurs



Indicateurs de suivi et d'avancement

Diagnostics 2013 - 2015	Chambéry métropole	Grand lac	CCC Albens
Réalisés	78	18	10
Objectif 2013 - 2015	100	20	22
Avancement	78%	90%	45%



EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
Mardi 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

Côté entreprise : la gestion des effluents d'une entreprise de réparation, dépannage et expertise automobile

Martial REDA, Société REDA, président du CNPA Isère

La gestion des effluents d'une entreprise de dépannage, réparation automobile et stockage de véhicules en attente d'expertise

ENTREPRISE REDA
Site de Fontanil-Cornillon

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

Présentation

- Les établissements REDA ont été créés en 1971.
- Martial REDA en qualité d'artisan mécanicien carrossier. La même année il développe une activité de dépannage remorquage voitures et poids lourds.
- Cette activité est majoritairement basée à Fontanil.
- Notre zone d'intervention à l'origine est l'Y Grenoblois.
- Nous créons successivement 6 sociétés, chacune dédiée à une activité spécifique :
 - Dépannage Remorquage (28000 interventions par an sur l'ensemble des sites.),
 - Agence CITROËN,
 - Agence RENAULT,
 - Agence AD,
 - Atelier rapide low cost (pièces de réemploi),
 - Société de service commun (RH, prise d'appels, comptabilité...).

La genèse du projet : une démarche volontaire

Problématiques globales de l'activité stockage de véhicules (en attente d'expertise):

- 5000m² de stockage sur terrain de véhicules accidentés, brûlés,
- Terrain non imperméabilisé : infiltration d'eau de pluie souillée et risque important de pollution du cours d'eau accolé à l'entreprise.

En 1996 la société REDA dépose à la Préfecture de l'Isère une demande d'établissement classé (la rubrique ICPE n'existait pas) pour le site de FONTANIL.

Après travaux, enquête publique par le commissaire missionné par la Préfecture et visite de la DRIRE, le site est déclaré par arrêté établissement classé.

Les activités de mécanique et carrosserie sur le même site: pas de problématique concernant la gestion des déchets repris par un prestataire et des effluents intérieurs.

Le processus de décision

1. Réunion commune CMA et CNPA pour présenter l'opération Aquapole Zone Propre sur la ZI de Fontaine,
2. Diagnostic environnement Aquapole,
3. Accompagnement sur les problématiques du chef d'entreprise et suite au diagnostic,

A cet instant du processus de décision les questions qui peuvent se poser au chef d'entreprise sont :

→ Pourquoi investir dans un domaine où il ne peut pas y avoir de retour direct sur investissement ?

→ Comment justifier auprès des banques qui demandent systématiquement un prévisionnel avec les produits rattachés ?

Pour ma part la réponse que j'apporte à ces interrogations est la suivante :

- Il faut donner du sens à l'entreprise. Les collaborateurs qui travaillent dans un milieu moins pollué et les donneurs d'ordres qui s'en rendent compte : cela représente le début d'un retour sur investissement.
- Avec ses aides substantielles, l'Agence de l'Eau joue un rôle de facilitateur et rend crédible la demande de l'entreprise à sa banque.

4. Montage dossier Agence de l'eau par la CMA en concertation avec la Métro,

5. Suivi des travaux (CMA et Métro),

6. Validation des travaux → visite sur chantier → autorisation de déversement pour le site de Fontanil, la Mairie et la Metro demande expressément que les eaux pluviales soient dirigées vers un dispositif d'infiltration implanté en domaine privé. Aucun rejet sur le domaine publique ne sera admis.



Les travaux

Site de FONTANIL :

- 2 SPHC installés en plus de 2 déjà présents,
- La construction de 2 hangars (de 600m² chacun) pour éviter la pollution des eaux pluviales (stockage des véhicules les plus pollués),
- Imperméabilisation du site et réfection des réseaux,
- Le projet global est de 320 472,50 € HT
- Le montant de l'aide porte sur 129 946 € pour une prise en charge de 70 % soit 90 962,50 €



Site d'ECHIROLLES

- Sur le projet de 220 169 €HT sont éligible à l'aide 81 914 € soit 70% pour un montant de 57 395 €



Le CNPA: Conseil National des Professions de l'Automobile.

- Le CNPA est un syndicat professionnel national. Les domaines de compétence sont essentiellement : Social / Droit du Travail, Droit Commercial, Fiscalité, Santé / Sécurité, Environnement, spécificités métiers.
- Rôle et fonctionnement du CNPA : mettre en relation nos adhérents avec IRP Auto, ANFA, GNFA, Préfectures, Services de Santé au travail, CMA, CCI, RSI, URSSAF....
- Présence territoriale : chaque département est représenté par une équipe de chef d'entreprise élue et bénévole et une équipe de permanents. Pour ma part j'assume la présidence du 38, la présidence Rhône Alpes de la branche dépannage et la trésorerie Rhône Alpes.

Les outils proposés par le groupe de travail du Graie

Maël MARIE, Communauté de Communes des Vallons de la Tour,
pour le groupe de travail du Graie



LES OUTILS PROPOSÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DU GRAIE

Maël MARIE

Communauté de Communes
des Vallons de la Tour

Conférence organisée au Palais du Travail de Villeurbanne
avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la DREAL

Présentation générale du document « Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial : état des lieux des connaissances et pratiques, préconisations »

- Rédigé par les membres du groupe de travail du Graie, sur la base :
 - De la réglementation
 - De la bibliographie existante
 - Des retours d'expériences
- Relecture par :
 - Des collectivités extérieures au réseau régional
 - Ministère de l'Ecologie, Services de l'Etat (DDT, DREAL...)
 - Scientifiques
- Deux champs d'investigation :
 - Les eaux de ruissellement susceptibles d'être souillées avant rejet au réseau : ex déchèteries, eaux de fouille/chantiers, voiries à risque...
 - Les activités (avec usage de l'eau) susceptibles de générer des rejets au réseau EP : ex eaux de refroidissement, condensats de compresseurs...
- 9 activités traitées à ce jour : déchèteries, plateformes de compostage, chantiers, rabattement de nappe et gestion des eaux de fouille, eaux de refroidissement, compresseurs, piscines, centrales de production de béton, VHU



Structure de la fiche « Centre de récupération/stockage de métaux et VHU »

- **Typique du document** « Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial : état des lieux des connaissances et pratiques, préconisations »
- Est présentée ici la version 2 de la fiche qui intègre les activités de dépannage de véhicules, et qui sera mise en ligne sur le site du Graie d'ici fin 2016
- **4 parties :**
 - Activités / polluants potentiels ;
 - Réglementation / valeurs limites de rejet ;
 - Préconisations pour le raccordement et le prétraitement ;
 - Exemples (sur le territoire... ou ailleurs).



Activités / polluants potentiels

Origine des eaux de ruissellement	Activités	Polluants potentiels	Suivi préconisé (pour la collectivité)
Eaux pluviales	Dépannage	métaux – HAP – liquides freins – acides – Huiles (minérales & organiques)	/
	Véhicules en attente de réparation ou d'expertise et Véhicules Hors d'Usage (VHU)	métaux – HAP – liquides freins – acides – Huiles (minérales & organiques)	Paramètres à suivre :
	Centre de récupération des métaux	Métaux – graisses – Composés Organiques Halogénés Volatiles (COHV) – Benzène Toluène, Ethylbenzène, Xylène (BTEX) – Polychlorobiphényle (PCB)	-pack pollution (DBO, DCO, pH, N, P) -métaux -hydrocarbures -conductivité-COHV /BTEX
	Récupération et stockage de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	BTEX – COHV – PCB (cyanure si récupération de l'or)	-PCB
Eaux d'extinction d'incendie	Véhicules en attente de réparation ou d'expertise/VHU/récupération métaux/DEEE	HAP – COHV – BTEX	/

- Recensement exhaustif
- Lien avec suivi analytique possible
- Prise en compte du facteur accidentel



Réglementation / valeurs limites de rejet

Activité	Rubrique ICPE	Autorisation	Déclaration	Enregistrement	Prescriptions générales
DEEE	2711	sup à 1000 m ³	entre 100 et 1000 m ³		Arrêté du 12/12/07
VHU	2712	sup à 30 000 m ³ pour les véhicules terrestres, sup à 50m ³ pour les autres véhicules		Entre 100 et 30 000 m ³	Arrêté du 26/11/2012*
Récupération de métaux	2713	sup à 1000 m ³	entre 100 et 1000 m ³		Arrêté du 13/10/10
Installation de traitement de déchets non dangereux	2791	Supérieur ou égal à 10t/jour	Inférieur à 10t/jour		Arrêté du 23/11/11
Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux	2718	Supérieur ou égal à 1t	Inférieur à 1t		Arrêté du 18/07/11
Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papier/carton, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	2714	Supérieur ou égal à 1000m ³	Supérieur ou égal à 100m ³ mais inférieur à 1000m ³		Arrêté du 14/10/10

- **Éléments de cadrage :**
 - Réglementaire
 - Technique
- **Rubriques ICPE et seuils**
- **Référence aux arrêtés type**
- **Point critique des valeurs limites**

Préconisations pour le raccordement et le prétraitement

Filières		Coût investissement	Coût fonctionnement	Exploitation (facilité, coût)	Emprise	Efficacité	Paramètres influencés
Prétraitement	Décantation	++	+	+	++	++	Métaux (fraction particulaire) MES - HC (fraction adsorbée)
	Décanteur lamellaire	+	+	+	+++	+++	Métaux (fraction particulaire) -MES - HC (fraction adsorbée)
Traitement mécanique	Séparateur HC sans By-pass à limiter aux zones à risque de déversements accidentels	+	+	+	+++	++	HC - huiles - COHV - BTEX + métaux (fraction particulaire) et MES dans la partie débourbeur
Traitement biologique	Techniques extensives	+	++	++	+	++	DCO - N - HC - MES - HC Ba.: il est préférable qu'un séparateur HC soit installé en amont pour traiter les HC et s'obturer en cas d'arrivée importante d'HC

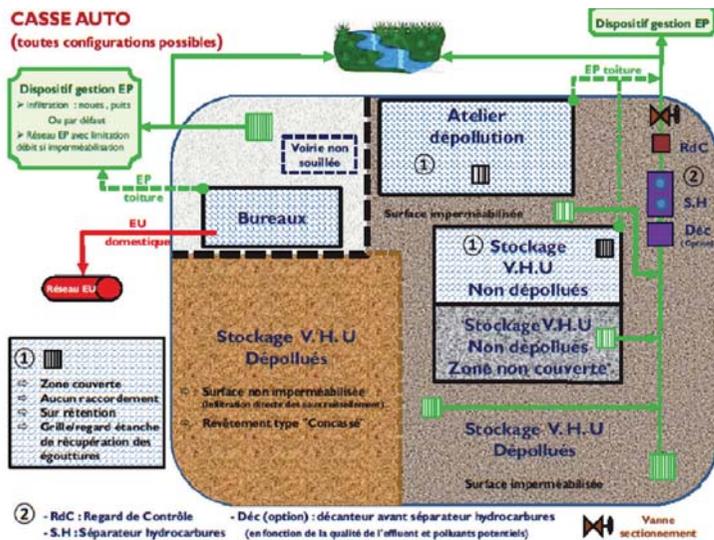
- +++ = **très bon** (coût faible, exploitation facile, faible emprise, très bonne efficacité)
- ++ = **bon** (coût moyennement élevé, exploitation assez facile, emprise moyenne, bonne efficacité)
- + = **moyen** (coût élevé, exploitation assez difficile, emprise élevée, efficacité moyenne)



Préconisation sur instruction PC / PLU :

Étanchéité et couverture des zones de démontage, stockage pièces, VHU dépollués ou non-dépollués,...

Préconisations pour le raccordement et le prétraitement



- Synthèse des préconisations
- Le plus exhaustif possible (ex: décanteur)
- Attention particulière à la typologie des réseaux et des surfaces

Exemples

- Tirés de retours d'expérience des membres du GT avec dans la mesure du possible :
 - Photos
 - Résultats d'autosurveillance
 - Points positifs à souligner // problématiques particulières à signaler.
 - Liens avec l'ensemble des documents administratifs (notamment arrêté ICPE)



Paramètres	Concentration (mg/l)	Valeurs maximum autorisées par arrêté préfectoral
pH	8,5 et 7,6	5.5 et 8.5
Température	7°	< 30 °C
MEST	57 et 31	100
Hydrocarbures totaux	3,73 et 1,85	5
Plomb et composés	0,09 et <0,01	0,5



GESTION DES DÉCHETS PRÉVENTION DES POLLUTIONS SÉCURITÉ AU TRAVAIL CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

SECHETS
FORMER ET SENSIBILISER VOS SALARIES
AU TITRE DES DÉCHETS
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

LE BUVIN DE VOS DÉCHETS
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

VOS SALES VIEIES
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

POLLUTIONS ACCIDENTELLES
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Produits et déchets dangereux
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

PRODUITS	STOCKAGE	PRÉLIMINAIRE	DOCUMENT NUMÉ
Huile de vidange	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Liquide frein	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Fonds de peinture et résidus de peinture	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Batterie	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Aérosols	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Filtres à huile / papier	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Plaques de carrosserie	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Vitres	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Ferraille	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2
Carton/Papier	Contenir séparément sur un support approprié (bidon, fût, etc.)	Remplir un formulaire de suivi des déchets (FSD) (FSD-001)	Registre n° 1 et 2

Aquapôle – Grenoble Métropole

FICHE PRATIQUE
Gestion des pollutions accidentelles en garages hors d'usage

LE SAVIEZ-VOUS ?
Les garages automobiles et les centres de réparation des véhicules sont soumis à des obligations strictes en matière de gestion des déchets et de prévention des pollutions accidentelles.

CHIFFRE
7%
La part relative des déchets non domestiques dans les déchets ménagers est de 7%.

BIBLIOPHIE
Réglementation

AIDES
Aide à la mise en conformité

CCI Nord Isère - Objectif Bourbre

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
nov 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

Références bibliographiques

- Arrêté du 25 janvier 2010 Relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.
- Arrêté du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Données de terrain de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour, de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône (CAVIL), de Vienne Agglomération et de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Encyclopédie de l'hydrologie urbaine et de l'assainissement, Bernard Chocat, Eurydice, 1136 pages, 1997
- Les hydrocarbures dans les eaux pluviales, synthèse du rendez-vous du Graie du 8 décembre 2004, 2p
- Fiches Techniques, CCI Nord Isère

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
nov 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

Autres ressources documentaires sur « les activités en lien avec les véhicules »

- **Etude PME/PMI du CISALB / IRH Environnement :**
 - Aire de distribution de carburant
 - Garage / carrossier
 - Lavage des véhicules
 - Parking
- **Documents mis à disposition par des membres du GT :**
 - Guide à l'intention des professionnels : réparation et carrosserie automobile
 - Fiches techniques de la CCI Nord Isère / Aquapôle
- **Mémento Gestion des effluents non domestiques de l'Ascomade :**
 - Documents type
 - Réglementation
- **Site du CNIDEP**

➤ Documents téléchargeables sur www.graie.org

EFFLUENTS NON DOMESTIQUES
nov 17 novembre 2016 / VILLEURBANNE

ANNEXES



Parmi les nombreuses missions des gestionnaires de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, la maîtrise des rejets d'eaux usées non domestiques est devenue primordiale. Ainsi, les collectivités doivent s'adapter, s'organiser et développer des outils pour encadrer la collecte et le traitement des effluents des établissements concernés. L'objectif est de parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source, en termes de polluants classiques et de micropolluants, dans une finalité de préservation des milieux.

En 2010, le Graie a ainsi lancé un **réseau régional d'échanges** afin de mettre en relation les différents acteurs de la gestion des rejets non domestiques au réseau d'assainissement.

Objectifs

Les objectifs de ce réseau sont :

- de mettre en relation les différents acteurs concernés et, au-delà des contacts et échanges informels,
- de leur permettre de mutualiser leurs connaissances et leurs compétences ;
- de les aider à formaliser et transmettre leur expérience.

Membres du réseau

Ce réseau s'adresse à l'ensemble des acteurs de la gestion des rejets non domestiques : il touche une 100^{aine} de personnes. Les principaux membres du groupe sont :

- **des collectivités** : Grenoble-Alpes métropole (38), la Comm. Comm. des Vallons de la Tour (38), Systepur (38), la CA Villefranche Beaujolais Saône (69), la Métropole de Lyon (69), Chambéry Métropole (73), Annemasse agglo (74), etc.
- **des établissements publics de l'Etat** : Agence de l'eau RMC, CCI Nord Isère et CCI Villefranche Beaujolais
- **des exploitants de réseau privés** : la Lyonnaise des eaux



Ce réseau est soutenu par l'Agence de l'Eau RMC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et la Métropole de Lyon.

Liens avec d'autres groupes

Le groupe entretient des liens avec l'**ASCOMADE** (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement) et l'**ARPE PACA** (Agence Régionale pour l'Environnement et l'écodéveloppement) qui animent également des groupes de travail sur les effluents non domestiques, ainsi qu'avec les réseaux Environnement des **chambres consulaires**.

Principes de fonctionnement

Trois niveaux d'échanges et d'apports d'informations sont proposés au sein du réseau :

- **une conférence régionale** annuelle destinée à l'ensemble des acteurs concernés. Cet évènement permet un apport d'informations important à travers une journée de conférence et un temps d'échanges sur les préoccupations des services avec une seconde journée de séminaire. Les actes de ces conférences sont disponibles sur www.graie.org
- **des réunions en groupe de travail restreint** rassemblant 4 fois par an des experts et exploitants ayant déjà mis en place une gestion des rejets non domestiques et souhaitant échanger et travailler conjointement sur différentes thématiques.
- **une liste de diffusion nationale**, permettant aux collectivités et à leurs partenaires de partager leurs expériences et de s'entraider via des échanges mails. Les échanges de ce réseau sont retranscrits sur le site du Graie dans un document « foire aux questions ».

Thèmes développés et productions

Depuis six ans, les professionnels du réseau ont déjà produits de nombreux documents, consultables via le site internet du Graie, notamment :

- **Les indicateurs d'activité et de performance** : ce document constitue une « boîte à idées » dans laquelle chaque collectivité peut venir piocher des exemples qui lui permettront de dresser sa propre liste d'indicateurs pertinents, en fonction de ses objectifs et des spécificités de son territoire – *publié en 2016*
- **Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial** : ce document liste, à partir de cas fréquemment rencontrés, les activités pouvant potentiellement générer un déversement au réseau d'eaux pluviales (chantiers, eaux de refroidissement, etc.), dresse un état des lieux des connaissances et pratiques et propose des préconisations en matière de raccordement et de prétraitement de ces rejets – *mis à jour en 2016*
- **Pour la rédaction du volet "effluents non domestiques" dans les règlements d'assainissement** : ce document est une "boîte à idée" ayant pour but d'aider les collectivités à définir les prescriptions techniques, financières (redevance) et administratives de ce volet de leur règlement – *mis à jour en 2014*

Les membres du réseau ont également échangé de nombreux documents mis à disposition de tous via le site du Graie :

- **Des documents généralistes** relatifs, notamment, à la législation.
- **Des documents types** comme une fiche de contrôle, un arrêté type en référence à une convention, ou encore des exemples de règlements d'assainissement.
- **Des documents techniques** qui définissent les rejets, déchets et produits dangereux des différents secteurs d'activités ainsi que les solutions de gestion

Enfin, des réunions d'échanges annuelles sont organisées avec les réseaux Environnement des chambres consulaires depuis 2013.

Projets du réseau

Le groupe régional poursuit son travail sur **les rejets des entreprises en lien avec le réseau pluvial** et rédige actuellement une note **la gestion des pollutions accidentelles**.

Productions – accessibles sur www.graie.org

1. DOCUMENTS DE TRAVAIL ET OUTILS

2016	La gestion d'un établissement de santé : principe de la démarche et préconisations sur le suivi des rejets – novembre 2016 - 18p	Note
2016	Les indicateurs d'activité et de performance d'un service de gestion des effluents non domestiques, et de suivi des opérations collectives - 26p	Compilation
2016	Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial : état des lieux des connaissances et pratiques, préconisations - v3 – 73p <u>9 activités traitées</u> : Déchèteries, Plateformes de compostage, Centre de récupération / stockage de métaux et véhicules hors d'usage (VHU), Chantiers et entretien bâtiments, Rabattement de nappe et gestion des eaux de fouille, Eaux de refroidissement, Condensats de compresseurs, Rejets de piscines, Centrales de production de béton	Note
2014	La gestion des effluents non domestiques : la check-list des acteurs à associer - 6p	Schémas
2014	Pour la rédaction du volet « Effluents non domestiques » dans le règlement d'assainissement – v2 – 39p	Note
2012 - 2013	La gestion des entreprises générant des eaux usées non domestiques - 3 outils complémentaires : 1-Démarche générale pour la gestion des entreprises générant des eaux usées non domestiques - synoptique – 1p 2-Définir la stratégie pour la gestion des entreprises générant des effluents non domestiques : les grandes questions à se poser – 3p 3-Diagnostic des entreprises générant des effluents non domestiques - Formulaire type à utiliser pour les "grandes industries" – 10p	Schéma Note Document type
2011	Eléments à prendre en compte par les exploitants de réseaux d'assainissement sur la problématique des bacs dégraisseurs utilisés dans les métiers de bouche - 4p	Note
2010	Eléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis-à-vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques –12p	Note et tableaux

2. ACTES ET SYNTHES DES CONFERENCES

1^{ère} Conférence Régionale – Bourg en Bresse (01) – 2009

- La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques : un nouvel enjeu pour les collectivités

Cadre général du raccordement d'effluents non domestiques : aspects juridiques, techniques et financiers (dispositions LEMA)

Dominique NOURY, Agence de l'eau RM&C

Démarche concertée de régularisation des établissements, dans le cadre de l'opération collective Lac du Bourget

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

Effluents industriels des ICPE, partenariat de la DREAL avec la collectivité

Isabelle CARBONNIER, DREAL

Gestion des rejets avec les industriels majeurs de la ville de Bourg-en-Bresse pour le lissage des charges

Damien CORNET, Ville de Bourg-en-Bresse

Gestion à la source des déchets et des rejets industriels sur la moyenne vallée de l'Arve : l'opération Arve pure 2012

Stéphane COLLET-BEILLON, SIVOM de la région de Cluses

Autorisation et contrôle des rejets non domestiques des petits établissements industriels : les actions menées par le Grand Lyon

Thierry CHARENTUS, Communauté urbaine de Lyon

2^{ème} Conférence Régionale – Chambéry Bassens (73) – 2010

- Nouveautés réglementaires, hiérarchisation des activités et zoom sur le commerce et la réparation automobile

Les nouveautés réglementaires impactant le raccordement

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C

Retours d'expériences de collectivités :

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole

Jean-Luc EARD, Hagani (régie)

Retours d'expériences de collectivités :

La Communauté Urbaine de Strasbourg,

Renaud PHILIPPE, CUS

Les opérations collectives sur le bassin Rhône-Méditerranée

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RM&C

Un outil proposé par le Graie pour amorcer la démarche

Bruno PERCHERON, Lyonnaise des eaux

Hiérarchisation des secteurs d'activité dans le cadre de l'opération collective autour du lac du Bourget

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

Les technologies propres dans les métiers de l'automobile et autres réponses apportées par le CNIDEP

Célia BORNIGAL, Cnidep

Le développement d'outils pour les collectivités sur un secteur d'activité particulier : l'automobile

Prisca VAN PAASSEN, Ascomade

Les outils proposés par le Graie

Elodie BRELOT, Graie

3^{ème} Conférence Régionale – Grenoble (38) – 2011

- Le cadre réglementaire, le contrôle des rejets et zoom sur les métiers de bouche

Retour d'expérience de la régie assainissement de Grenoble Alpes Métropole

Lucile SILLITTI, Audrey MONNOT, Aurélie ROLLIER-SIGALLET, Grenoble Alpes Métropole

Micropolluants et assainissement :

quels apports du plan national "micropolluants" 2010-2013 ?

Laurianne GREAUD, MEDDTL

Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

Geneviève GOLASZEWSKI, DREAL

Quelques questions techniques et juridiques soulevées par les collectivités pour la gestion des effluents non domestiques

Régis TAISNE, FNCCR

Recommandations pour la rédaction du volet « effluents non domestiques » dans le règlement d'assainissement

Groupe de travail du GRAIE Raphaël LAMBROUIN, Annemasse Agglomération, Sylvain DEVIDAL, C.A. du Pays Viennois, et Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole

Une enquête sur les pratiques de contrôle amorcée par le Graie

Claire TILLON, EPIPACTIS

Mesures des pollutions des rejets industriels

Alain TERRASSON, Agence de l'Eau RM&C

Démarche, documents et procédures mis en place pour le contrôle des rejets au réseau par Grenoble Alpes Métropole

Violaine CUGNOD, Grenoble Alpes Métropole

Pour faire suite à la loi Warsmann2 – les eaux usées assimilées domestiques : Recommandations de la FNCCR et préconisations établies par le GT « Effluents non domestiques » de l'Ascomade
Régis TAISNE, FNCCR et Prisca VAN PAASSEN, Ascomade

Démarches de collectivités avec les professionnels des métiers de bouche

Thierry CARCHANO, Grand Lyon et Stéphane CAMELIN, Chambéry Métropole

4^{ème} Conférence Régionale – Lyon Villeurbanne (69) – 2012

- Les plans d'action contre les pollutions non domestiques, zoom sur l'activité BTP, la gestion des substances dangereuses

Gestion des établissements rejetant des effluents non domestiques sur le territoire du Grand Lyon : histoire, actualités et perspectives

Thierry CHARENTUS, Grand Lyon

Bilan des opérations collectives du IX^{ème} programme et grandes orientations du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC

Florence EVRA et Fabien ABAD, Agence de l'Eau RMC

Le plan d'action contre les pollutions industrielles de Nice Côte d'Azur :

la démarche « Eaux Top », rive droite du Var

Charlotte CASTEJON, Métropole Nice Côte d'Azur

Etude des substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat et technologies propres

Marie-Pierre FISCHER, CNIDEP

« Ecopeintre » : adhésion des entreprises de peinture aux bonnes pratiques environnementales

Anne CHEVALLIER, CAPEB

L'opération « Construire Propre » et la gestion des effluents d'un chantier

Frédéric WOLF, BTP Rhône

Recherche de substances dangereuses dans les réseaux et le milieu naturel

Cyrille GIREL, CISALB

L'opération « Objectif Bourbre » et la gestion des déchets dangereux

Julien RAVELLO, CCI Nord Isère

5^{ème} Conférence Régionale – Lyon Villeurbanne (69) – 2013

- Lutte contre les substances dangereuses dans les eaux usées et pluviales, zoom sur le secteur agro-alimentaire

La politique de l'Agence de l'Eau RMC en matière de lutte contre les substances dangereuses

Nicolas CHANTEPY, Agence de l'Eau RMC

L'opération collective de la ville de Besançon

Christelle JACQUIN, Ville de Besançon (25)

Bilan et perspectives des campagnes RSDE dans les rejets de STEP

Charlotte CASTEJON, Métropole Nice Côte d'Azur

Substances dangereuses dans l'artisanat et technologies propres

Lauriane GREAUD, Ministère de l'Ecologie

Céline LAGARRIGUE, Agence de l'Eau RMC

Le Site Pilote de Bellecombe -SIPIBEL- sur les effluents hospitaliers et stations d'épuration urbaines

Elodie BRELOT, Graie

Tour d'horizon des pratiques de gestion des abattoirs par les collectivités

Cécile MELLADO, Saint-Etienne Métropole (42)

Côté collectivité : la gestion des rejets d'une usine de ferments lactiques

Paule BOETE, Syndicat de la Vallée de l'Orge (91)

Côté industriel : la gestion des effluents d'une usine de salaisons

Frédéric JACQUET, société France Salaisons

Rappel du cadre réglementaire

Régis TAISNE, FNCCR

Les micropolluants et eaux pluviales : méthodologie expérimentale

Jean-Luc BERTRAND-KRAJEWSKI, INSA Lyon

Prévention et traitement de la pollution des eaux de ruissellement en secteur industriel

Elisabeth SIBEUD et Thierry CHARENTUS, Grand Lyon (69)

Pour la gestion des rejets des entreprises en lien avec le réseau pluvial : un outil proposé par le groupe de travail

Etienne CHOLIN, Chambéry Métropole (73)

6^{ème} Conférence Régionale – Lyon Villeurbanne (69) – 2014

- Lutte contre les substances dangereuses, rejets des activités textiles, mobilisation des entreprises autour d'un objectif de réduction des pollutions

Substances dangereuses et qualité des milieux aquatiques

Thomas PELTE, Agence de l'Eau RMC

Le plan d'actions contre les pollutions non domestiques de Reims Métropole

Estelle DUCROT et Cécile POCHE, Reims Métropole (51)

**Substances dangereuses et effluents de traitement de surface :
exemple d'une action menée sur les HAPs**

Coline DRUART, Université de Franche-Comté

Recherche de substances dangereuses dans les rejets de l'artisanat

Marie-Pierre FISCHER, CNIDEP

Le lavage du linge, révélateur de substances dangereuses d'autres activités

Alexandre LOLOM, Groupement des Entreprises Industrielles de Services Textiles (GEIST)

La gestion des rejets des pressings et blanchisseries

Cécile RACINAIS, Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement en Région de Pontoise (SIARP)

Retour d'expérience sur le traitement d'effluents issus d'activités textiles

Jean-François GALLET, bureau d'étude Bio2E

La mobilisation des entreprises autour d'un objectif de réduction des pollutions

Table ronde : Inès QUINTY, Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain, Cyrille GIREL, CISALB, Aurélien HUOT-MARCHAND, CCI Nord Isère, Bruno PERCHERON, Lyonnaise des eaux, Marie-Emmanuelle CONTESSÉ, Sté Mecanhydro et Stéphane REVOLTA BLAUDEAU, Sté Revolta-Blaudeau

7ème Conférence Régionale – Lyon – 2015

- Etat des lieux et stratégie d'action contre les micropolluants
Zoom sur les activités de soin

La stratégie nationale de lutte contre les micropolluants

Laure SOULIAC, Ministère de l'Environnement

Situation en matière de gestion des effluents non domestiques sur différents bassins

Fabienne SERVETO, Agence de l'Eau RMC

La construction d'une opération collective à l'échelle d'un bassin-versant : Arve pure 2018

Claire BRIVET, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A)

Stratégie de gestion des micropolluants à l'échelle d'une collectivité : l'Eurométropole de Strasbourg et le projet LUMIEAU

Maxime POMIES, Eurométropole de Strasbourg

Caractérisation des rejets de différents services au sein des hospices civils de Lyon

Jérôme DROGUET, Hospices Civils de Lyon et doctorant de l'ENTPE

Les rejets de radionucléides au réseau d'assainissement : préconisations du groupe de travail de l'ASN

Nolwenn HELLIOT, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
Laure SEMBLAT, FNCCR

Caractérisation des dangers infectieux et écotoxicologiques des rejets liquides d'automates de biologie médicale

Pascale PREYNAT-BOUCHER, Responsable projet LABAC (Réseau de Laboratoires de Biologie médicale Accrédités)

Analyse des pratiques en milieu hospitalier et pistes d'amélioration pour réduire les rejets polluants – projet SIPIBEL-RILACT

Marine LAQUAZ, Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)

La gestion des rejets issus des établissements de soin : retour d'expérience d'une collectivité

Yvon DANVERT, Communauté d'Agglomération de Montpellier
Nelly TALAZAC, Veolia

Pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de soin : présentation du guide du Ministère de la santé

Nathalie FRANQUES, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

3. LA FOIRE AUX QUESTIONS

La foire aux questions est le résultat des échanges de la liste de diffusion nationale : une liste de contacts mail ouverte aux exploitants de réseaux (publics et privés) et aux acteurs des opérations collectives (hors prestataires de service) qui permet à ces acteurs d'échanger par mail sur les sujets de leur choix en lien avec la thématique.

Cette liste, qui rassemble une 100^{aine} de personnes, est issue d'un regroupement de 2 réseaux existants : celui du GRAIE et celui mis en place à partir de 2007 à l'initiative de Caroline Sarfati de Nice Côte d'Azur.

L'inscription et la désinscription à cette liste se font sur simple demande par mail au GRAIE (vivien.lecomte@graie.org).

Le GRAIE assure la mise à jour régulière de cette liste en y intégrant les dernières inscriptions et la met à disposition de toutes les personnes inscrites.

Les échanges via cette liste de diffusion sont retranscrits dans un document pdf qui constitue la foire aux questions. Ce document est disponible sur la page « Productions » du site du Graie, afin d'être porté à la connaissance de tous : <http://www.graie.org/graie/graiedoc/reseaux/Racco/racc-recueil-echanges-effluentsnondomestiques.pdf>

Depuis 2010, près de 160 questions ont été traitées et classées dans cinq grandes rubriques.

Les derniers sujets d'échanges :

Activités : caractérisation, prétraitements, valeurs limites

Agro-alimentaire, agriculture et élevage

Rejet de sucre	03/10/2016
Fabrication de glaces et de sorbets	22/04/2016
Autosurveillance des rejets d'une usine de limonade	18/02/2016
Prétraitement usine de jus de fruit	18/02/2016

Métiers de bouche

Prétraitement pour une boulangerie-pâtisserie	27/10/2016
Dimensionnement bacs à graisse restauration rapide	14/04/2016
Un bac à graisse commun à plusieurs restaurateurs	04/03/2016

Prétraitement : saponification des graisses 01/03/2016

Chantiers – bâtiments

Toilettes chimiques de chantiers 28/09/2016

Commerces

Préconisations permis de construire supermarché 28/01/2016

Activités de soin

Loi Warsmann et laboratoires d'analyses médicales 17/11/2015

Véhicules

Interdiction de l'activité lavage de véhicules à domicile 04/02/2016

Prescriptions centre VHU 20/11/2015

Autres

Mercure dans les boues d'une lagune 27/06/2016

Rejet tour aéro-réfrigérante – seuil de bromures 18/12/2015

Gestion administrative

Suppression de la convention de raccordement 13/10/2016

Entreprises en ANC 03/10/2016

Externalisation de la mission de suivi des autorisations de rejets 22/07/2016

PFAC et PFAC « assimilés domestiques » 23/03/2016

Autorisation pour les activités à faible consommation 22/01/2016

Application du coefficient de rejet 11/12/2015

Communication

Label pour valoriser les entreprises volontaires 04/02/2016

4. « FICHE DÉCHÈTERIES » du document « Eaux de ruissellement et autres rejets en lien avec le réseau pluvial » - GT Graie

Activités/polluants potentiels

Entrants :

Tous types de déchets non dangereux et dangereux déposés par les particuliers et/ou les professionnels.

Sortants :

- ⇒ déchets triés
- ⇒ eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées
- ⇒ lixiviats issus des bennes d'entreposage.

Polluants potentiels :

Les analyses pratiquées sur différents sites ont parfois mis en évidence la présence de certains polluants (voir exemple de la Communauté Urbaine de Strasbourg). Le risque potentiel de pollution est donc important.

Les polluants potentiels peuvent être différenciés suivant l'activité :

Eaux de ruissellement des voiries :

- ⇒ hydrocarbures liés à la circulation des véhicules (véhicules pour le dépôt des déchets et l'enlèvement des bennes)
- ⇒ déchets divers aux alentours des bennes

Lixiviats issus des bennes ou des zones d'entreposage spécifiques (ex : zone non couverte de stockage du verre) : substances organiques solides ou dissoutes, AOX, métaux lourds (en particulier plomb), hydrocarbures, matières décantables (graviers,...), peintures, etc.

A titre d'exemple, les analyses réalisées par la Communauté Urbaine de Strasbourg sur différentes déchèteries ont mis en évidence la présence de certains de ces polluants (le plomb -en moyenne 23 µg/L-, AOX -56,4 µg/L- et l'indice hydrocarbure -0,5 mg/L) alors que les valeurs mesurées d'arsenic, cadmium, mercure et indice phénol étaient le plus souvent en dessous des limites de détection.

Réglementation/valeurs limites de rejet

Installations soumises à la réglementation "Installations classées" ICPE :

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation fixe les modalités d'exploitation (auto surveillance, campagne RSDE, valeurs limites de rejets,...). Selon la taille et le type de déchèterie, l'installation peut être soumise à enregistrement, à déclaration ou à autorisation (*source : Circulaire du 05/01/09*).

Activité	Rubrique ICPE	Autorisation	Déclaration	Enregistrement	Prescriptions générales
Déchèteries - déchets dangereux	2710-1	Supérieure ou égale à 7 t	Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t		Arrêté du 27/03/12
Déchèteries - déchets non dangereux	2710-2	Supérieur ou égal à 600 m ³	Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³	Supérieur ou égal à 300 m ³ et inférieur à 600 m ³	Arrêté du 27/03/12 Arrêté du 26/03/12

Lorsque l'installation est classée au titre des deux nomenclatures mais avec un régime différent, le plus sévère s'applique.

Concernant les locaux d'entreposage, l'arrêté ministériel du 27/03/2012 impose que les déchets dangereux soient entreposés dans des locaux spécifiques dédiés, abrités des intempéries.

Règlement du service public d'assainissement :

Valeurs limites de rejets : fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation et/ou le règlement d'assainissement de la collectivité. Dans la pratique, le règlement d'assainissement ne fixe que très rarement ces valeurs limites pour le réseau d'eaux pluviales.

Préconisations pour le raccordement et le prétraitement

Ces préconisations doivent tenir compte des contraintes d'exploitation liées à la mobilité des zones spécifiques de dépôt des déchets (saisonnalité des déchets et évolution de la réglementation obligeant les déchèteries à effectuer du tri de plus en plus sélectif) :

- ⇒ Exemple ① - bennes déchets verts : beaucoup plus nombreuses au printemps et en été qu'en hiver, donc la zone déchets verts peut changer de secteur au sein de la déchèterie.

- ⇒ Exemple ② - bennes du bois : les déchèteries devront mettre à disposition des bennes pour le bois brut et d'autres bennes pour le bois traité (peinture, vernis, châssis de fenêtre,...)

Le traitement spécifique par type de déchets n'est pas envisageable : le prétraitement d'une déchèterie doit donc s'envisager de manière globale sur l'ensemble du site.

Un rejet au milieu naturel ou un raccordement au réseau d'eaux pluviales est possible après la mise en place d'un prétraitement adéquat.

La pratique courante, déconseillée :

Elle consiste à mettre en place des décanteurs et séparateurs hydrocarbures pour l'ensemble des eaux de ruissellement de la déchèterie avec rejet au milieu naturel ou au réseau d'eaux pluviales

Prétraitements préconisés :

1^{ère} possibilité : couvrir l'ensemble de la déchèterie pour supprimer l'apport d'eaux pluviales

2^{ème} possibilité :

- ⇒ pour la voirie : rejet au réseau EP ou au milieu naturel avec un décanteur et un séparateur hydrocarbures ou un dispositif de surface absorbante pour prévenir toute pollution accidentelle
- ⇒ pour le lixiviat des bennes :
 - couverture des zones de dépôt de déchets et des bennes sous forme de quai abrité
 - mise en place d'un réseau spécifique EU (collectant toutes les zones où sont entreposées les bennes et limitant les eaux parasites) avec décanteur avant rejet (cas de la déchèterie de Bissy)

3^{ème} possibilité : raccordement de toutes les eaux de ruissellement de la déchèterie sur une station de traitement sommaire de type traitement par macrophytes (1 seul étage de filtration) avec en amont un séparateur à hydrocarbures - Exutoire final : milieu naturel (cas de la déchèterie de Grésy-sur-Aix)

Exemples :

Déchèterie Bissy (Chambéry métropole)

La déchèterie a mis en place un réseau spécifique EU pour collecter le lixiviat des bennes (collectant toutes les zones où sont entreposées les bennes et limitant les eaux parasites) avec décanteur avant rejet.



Déchèterie de Bissy (73)
(Source : Chambéry Métropole)

Déchèterie Grésy sur Aix (Savoie)

La déchèterie a raccordé toutes les eaux de ruissellement sur une station de traitement sommaire de type traitement par macrophytes (1 seul étage de filtration) avec en amont un séparateur à hydrocarbures : l'exutoire final étant le milieu naturel.



Déchèterie de Grésy sur Aix (73) (Source : CALB)

Bibliographie

-(Arrêté du 26 mars 2012) Relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025634333&dateTexte=&categorieLien=id>

-(Arrêté du 27 mars 2012) Relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025687401&dateTexte=&categorieLien=id>

-(Circulaire du 5 janvier 2009) Relative à la mise en œuvre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/7149

-Données de terrain de Chambéry Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)

Liens et documents utiles

mis à disposition sur www.graie.org

LIENS

- AIDA - la réglementation des activités à risque
<http://www.ineris.fr/aida/>
- AQUAREF –laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques
<http://www.aquaref.fr>
- ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement)
<http://www.ascomade.org>
- CNIDEP -Centre National Innovant pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises
<http://www.cnidep.com/>
- CCI de Paris - Zoom sur la gestion de l'eau par métier
<http://www.environnement.cci.fr/Thematique/Eau/Zoom-sur-la-gestion-de-l-eau-par-metier>
- ECO CONSEIL
<http://www.ecoconseil.org>
- ICPE - Appréhender les questions relatives aux installations classées
<http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>
- RSDE (Action nationale de Recherche des Substances Dangereuse dans les Eaux)
<http://rsde.ineris.fr/>

BIBLIOGRAPHIE

1- Documents législatifs et réglementaires

- Note sur les modalités d'institution de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
FNCCR, 16 pages, Juillet 2012
- Calcul de la redevance assainissement : extrait des recommandations ministérielles de 1999
- Substances effluents industriels : caractéristiques et synthèse réglementaire
- Transfert du pouvoir de police du maire en assainissement : précisions apportées par la lettre de la DGCL au président de l'assemblée des communautés de France, 31 mars 2011, ref 11-007723D
- Circulaire du 29 septembre 2010
relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées

- Évaluation de la réglementation relative aux raccordements des usagers non domestiques au réseau collectif de collecte des eaux usées
Rapport CGEDD, 126 pages, Juillet 2010
- Mise en place d'une surveillance de l'émission de micropolluants par les stations de traitement des eaux usées domestiques - évaluation de l'impact économique des scénarii envisagés
MEEDDM DEB, 19 pages, mars 2010
- Circulaire sur les modalités de la surveillance des substances dangereuses dans les rejets industriels
MEEDDAT, 5 janvier 2009

2- Documents types et exemples (règlements, plaquettes, ...)

GUIDES

- MEMENTO – Gestion des effluents non domestiques
ASCOMADE - guide rassemblant l'ensemble des productions du GT EUDN, 37p, mars 2013
- Déversement d'eaux usées non domestiques dans les réseaux publics de collecte - Entreprises et Collectivités : procédures pour être en conformité avec la loi
FENARIVE - Fédération nationale des associations de riverains et utilisateurs industriels de l'eau, plaquette, 6p, mai 2008
- Le guide du raccordement des entreprises à un réseau public d'assainissement
Agence de l'eau Seine-Normandie, 15p, éditions 2003

CONTRÔLE DES REJETS

- Documents types de l'Agglo Villefranche Beaujolais pour le rendu des diagnostics et contrôles d'entreprise (2016) :
 - Traçage des réseaux
 - Contrôle de conformité à la fumée
 - Fiche d'inspection des ouvrages de visite (contrôle des regards)
 - Audit de contrôle de nouveau branchement
 - Contrôle de branchement usager domestique
 - Pré-diagnostic eau et déchets
 - Audit de contrôle eau et déchets
- Cahier des charges relatif à la mesure des rejets industriels au réseau d'assainissement
Grand Lyon, 2013
- Contrôle des rejets industriels - Chambéry Métropole, 2011 :
 - rapports d'analyse laboratoire : bilan ponctuel et bilan 24h
 - fiche prélèvement
 - prescriptions techniques pour les regards de contrôle
- Documents Agence de l'Eau RM&C sur le contrôle des rejets :
 - CCTP applicable à la sous-traitance d'opérations de mesures, 2009
 - Prescriptions techniques de l'Agence de l'Eau en matière d'autosurveillance des rejets, 2006
 - Modèle de fiche de contrôle (tableaux Excel), 2011
 - PV visite préliminaire (document Excel), 2010

- Contrôle des rejets industriels : fiche de préparation du contrôle et fiche de compte-rendu
Grenoble Alpes Métropole, 2011

TRAITEMENT

- Le mémento du séparateur à hydrocarbures
Saint-Dizier Environnement, 2015
- Guide sur les décanteurs, technique classique de dépollution des eaux pluviales
Chambéry Métropole, 2013
- Etude sur les coûts de la réduction des rejets de substances toxiques – Fiches Traitements
Agence de l'Eau (maître d'ouvrage), étude réalisée par IRH

PROCEDURES EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

- Retours techniques de l'Ascomade (2016) :
la ville de Besançon
la Communauté d'Agglomération Bellefortaine
- Chambéry Métropole (2012) :
procédure en cas de pollution
contacts en cas de pollution
- Metz (Haganis) (2012) :
Mode opératoire d'intervention en cas de pollution
Procédure pour la réception des appels signalant une pollution
- Grenoble Alpes Métropole (2009) :
Dispositif en cas de pollution
Fiche descriptive de pollution

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (CONVENTIONS, REGLEMENTS)

- Documents types d'arrêtés, conventions et délibération :
-arrêté d'autorisation de déversement pour les entreprises non conventionnées
-arrêté d'autorisation de déversement pour les entreprises conventionnées
-convention spéciale de déversement
-projet de délibération pour le calcul du coefficient correcteur de la redevance "autre que domestique"
Bruno Percheron, Suez Eau France, 2016
- Documents types relatifs aux "eaux usées assimilés domestiques" :
-règlement relatif aux eaux usées assimilés domestiques : proposition de texte à ajouter au règlement de service
-proposition de courrier pour les activités "à risques"
proposition de courrier pour les autres activités
Groupe de travail "Effluents Non Domestiques" de l'Ascomade, 2014
- Règlements de service public d'assainissement collectif
- Communauté Urbaine de Strasbourg, 2011, 2013
- Nantes Métropole 2010
- Chambéry Métropole 2013
- Agglomération de Rouen 2010
- Grenoble Alpes Métropole 2010

- CAVIL - Villefranche sur Saône, 2011
- Vienne Agglo, 2012
- Grand Lyon, 2013

- Modèles de Convention de déversement type et d'Arrêté d'autorisation de rejet type
Communauté Urbaine de Strasbourg, mars 2011
- Autorisation de déversement - Brochure SPI vallée de Seine, janvier 2011, 39p
- Convention type de déversement au réseau d'assainissement d'eaux de rabattement de nappes phréatiques
Grenoble Alpes Métropole, 8p, 2010
- Convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement pour les établissements industriels et assimilés
Grenoble Alpes Métropole, 15p, 2009
- Autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques
Nantes Métropole, Communauté Urbaine
- Documents types pour l'établissement de conventions spéciales de déversement
Bruno Percheron, Suez-Lyonnaise des eaux, 2010
- Méthode de recensement et enquête
- Convention spéciale de déversement
- Délibération pour le calcul du coefficient correcteur
- Fiche type d'enquête simplifiée
- Arrêtés d'autorisation de déversement :
.+ Arrêté type en référence à une convention - prescription de débits et flux maxi
.+ Arrêté type sans convention - prescriptions de moyens
.+ Arrêté type pour le raccordement d'une petite exploitation viticole
- Contrat de déversement des eaux usées assimilables à un usage domestique
Grand Poitiers, 2011

DOCUMENTS DE COMMUNICATION/SENSIBILISATION

- Eau & Entreprises : des opportunités, des obligations
Plaquette de sensibilisation conçue par le réseau « Rejets des effluents non domestiques » de l'ARPE PACA, 6p, juin 2016
- Améliorer la qualité des eaux de la Boubre : fiches pratiques destinées aux entreprises
Objectif Boubre, CCI Nord Isère, 81p., 2015
- Supprimer les rejets de substances dangereuses dans les nappes de l'Est Lyonnais
SAGE Est Lyonnais, plaquette, 25p, mai 2013
- Guide pratique "Les eaux usées, les bons gestes" à destination des particuliers
Grand Lyon, avril 2013
- Rejets professionnels - mode d'emploi - risques, législation, aides, exemples
Communauté d'Agglomération de Poitiers, plaquette, 8p, 2007
- La MERA - Mission entreprises et rivières de l'agglo - 4 étapes pour atteindre les objectifs
CAVIL - Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, Plaquette, 2 p., 2011

- Plaquette opération collective VERS'EAU PURE
SYSTEPUR, 2012

AUTRES DOCUMENTS

- Fiche d'aide à la compréhension des fiches de données de sécurité
CISALB, 1p., 2016
- Analyse des concentrations de l'effluent d'entrée sur le bassin RMC pour l'année 2014
Groupe de travail "Coefficient de pollution - gestion des effluents non domestiques" de l'ARPE PACA, 1p, 2015
- Fiche Technique : Méthode de calcul des normes de rejet relatives aux métaux
Groupe de travail "Effluents Non Domestiques" de l'Ascomade,
- Procédure : gestion des conventions avec les industriels
Grenoble Alpes Métropole, 5p, 2008

3- Documents techniques classés par types d'activités

- ETUDE PME / PMI Définition des secteurs d'activités polluants, appuyés par des diagnostics d'entreprises, sur les territoires de Chambéry Métropole et de la CALB,
Note Méthodologique
Fiches et bibliographie de 24 activités : activité vinicole, aire de distribution de carburant, blanchisserie/pressing, boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, BTP/Gros œuvre/Centrale à béton, coiffeur, élevage d'animaux, garage/carrossier, Laboratoires des écoles/enseignement, lavage des sols, lavage des véhicules, maçon/plâtrier, mécanique générale, parking/zone de dépotage, paysagiste, peintre, radiographie, restaurant, salle de traite/fromagerie, sérigraphie/reprographie, imprimerie/laboratoire photographique, service de santé, traitement de surface, travail du bois.
CISALB (Maître d'ouvrage) IRH Environnement (Bureau d'étude), 2010

AGRICULTURE / ALIMENTAIRE

- Compilation de gestion des effluents issus des abattoirs au sein de différentes collectivités
Réalisée par Saint-Etienne Métropole grâce au mailing d'échanges national, novembre 2013
- Etude de la relation entre teneur en graisses et turbidité dans les rejets d'eau usées de restauration
Chambéry Métropole, 2012
- Les effluents peu chargés en élevage de ruminants - procédés de gestion et de traitements validés pour une mise en conformité plus économe - Guide pour la conception des ouvrages
Institut de l'élevage - Ministère de l'agriculture et de la pêche - (plan national bâtiment), 2005
- Gestion des eaux usées issues des métiers de bouche
Guide de recommandations à l'usage des conseillers des entreprises

CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2007

- Guide l'entreprise : environnement/hygiène/sécurité -- Boucherie – Charcuterie – Traiteur
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, 2008
- Prévention des pollutions accidentelles dans les abattoirs, les équarissements, les laiteries, les sucreries
Document Inter-Agences, 1996
- Dimensionnement des bacs à graisses
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2006

BATIMENT - BTP

- L'activité de nettoyage de façades et de toitures
CISALB - rapport de stage - 60p. juillet 2016
- Guide VEMat Peinture, Nettoyage des outils de peinture en bâtiment
CNIDEP - Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises, 2009
- Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - MACONNERIE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Guide Eco-conseil - le métier de peintre
Eco-conseil, Edition Picardie, 1998
- Guide Eco-conseil - les métiers du bâtiment
Eco-conseil, Edition Picardie, 2002

TRAITEMENT ET STOCKAGE DE DECHETS

- Etude bibliographique des substances dangereuses de l'action nationale RSDE associées à l'activité " traitement et stockage des déchets" - étude réalisée par INSAVALOR et ARCADIS pour RECORD et les Agences de l'Eau, janvier 2013
- rapport (888p.)
- synthèse (17p.)

INDUSTRIES ET PRODUCTION

- Rejets de substances dangereuses dans l'eau : étude du secteur papetier - étude menée par le Centre Technique du Papier (CTP), en partenariat avec les Agences de l'Eau, juin 2014
- rapport (23p.)
- étude complémentaire zinc et nonylphénols (24p.)
- fiche de synthèse (8p.)
- Guide Eco-conseil - les métiers de l'imprimerie
Eco-conseil, édition nationale 2003
- L'éco-conception pour les mécaniciens
CEntre Techniques des Industries Mécaniques (CETIM)

- Guide Eco-conseil - les métiers du chauffage, sanitaire, couverture, zinguerie
Eco-conseil, Edition Alsace, 1999
- Guide Eco-conseil - les métiers du bois
Eco-conseil, Edition Alsace, 1997
- Prévention des pollutions accidentelles dans les industries du bois, des pâtes à papier et les papeteries
Document Inter-Agences, 1996
- Prévention des pollutions accidentelles dans les industries de la chimie, du traitement de surface, et les stockages d'hydrocarbures, de produits phytosanitaires
Document Inter-Agences, 1996

ACTIVITES DE SOIN

- Protection des eaux dans l'industrie et l'artisanat : recommandations pour le choix des produits désinfectants
Services cantonaux de la protection de l'environnement, 7 pages, 2016
- Guide pratique : pour une bonne gestion des déchets produits par les établissements de santé et médico-sociaux
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 2016
- Exemples de conventions spéciales de déversement :
-Exemple de CSD d'un hôpital - 2014
-Exemple de CSD d'une clinique - 2014
- Questionnaire type pour les centres hospitaliers, cliniques vétérinaires et laboratoires
Conseil Général 92, 2014
- Séminaire : Rejets des établissements de soins et qualité des milieux aquatiques
Diaporamas présentés à la journée organisée par la CIPEL (Commission Internationale de la Protection des Eaux du Léman) et les HUG (Hôpitaux Universitaires de Genève) – 6 novembre 2013
- Projet de guide "Elimination des effluents et des déchets contaminés par des radionucléides
Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) – octobre 2010
- Elimination des effluents liquides des établissements hospitaliers - Recommandations
Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'Interrégion Paris – Nord, 1999
- Guide méthodologique : les rejets liquides hospitaliers
Collectif, janvier 2001
- Guide technique d'Hygiène Hospitalière
Marie-Helene Hours CH de Bourgoin Jallieu et Isabelle Poujol, C CLIN sud-est, Pierre-Bénite, 2004
- Que deviennent les effluents radioactifs hospitaliers ?
Laure Fremery et Sandrine Rigaud (ISIM), 2001

- Les effluents des établissements sanitaires
Jacques Perney, DRASS Poitou-Charentes

ACTIVITES TEXTILES

- Recherche des substances dangereuses dans l'eau pour l'activité de blanchisserie - diagnostic et étude de faisabilité technique pour leur réduction
Etude menée par Atélice Conseil pour le GEIST et les Agences de l'Eau, 39p., juin 2013
- Etude préalable – Pressings CNIDEP : technologies alternatives au perchloroéthylènes
CNIDEP, 20p, 2013
- Etude des rejets de substances dangereuses dans l'eau - secteurs de la tannerie et de la mégisserie
CTC, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Fédération Française de Tannerie Mégisserie, 101p.
- Rapports techniques VEMat (Vallidations environnementales de matériels) -Aquanettoyage : laveuse et sècheuse GIRBAU et produits LANADOL (2010) -Nettoyage des vêtements à l'eau : Système Aquanett et produits LANADOL (2010)
- Réglementation relative aux blanchisseries et pressings :
-Blanchisseries :
Arrêté du 14/01/11 relatif aux prescriptions générales applicables aux Installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2340
Arrêté du 14/01/11 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2340 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
-Pressings :
Circulaire du 16 août 2013 relative aux installations de nettoyage à sec visées par la rubrique 2345 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
Arrêté du 5 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 31 août 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à déclaration sous la rubrique no 2345 relative à l'utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles ou des vêtements
- Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - NETTOYAGE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Fiche maîtrise des risques Qualité, Sanitaire, Environnement - PRESSING-BLANCHISSERIE
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Guide Eco-conseil - Nettoyage à sec
Eco-conseil (avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de Franche-Comté, la

Chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort et ECO-Conseil, avec le soutien de l'Ademe, de l'AERM&C, du CR de Franche-Comté et de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales), 2008

- Etude sur la traitabilité des matières inhibitrices en blanchisserie industrielle
Document Inter-Agences/GEIT/CTTN-IREN, 2008
- Note sur les produits de substitution du perchloroéthylène dans les installations de nettoyage à sec
INERIS, 19p, 2005
- Les blanchisseries industrielles du bassin Seine-Normandie
Agence de l'Eau Seine Normandie, 14p, 2004
- Prévention de la pollution dans l'industrie textile de la région méditerranéenne
Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP), 248 p., 2002

VEHICULES

- Guide à l'intention des professionnels : réparation et carrosserie automobile
CAVIL - Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, MERA, 22 p., 2011
- Guide Eco-conseil - les métiers de l'automobile
Eco-conseil, Edition Picardie, 1998

AUTRES

- Affiche "Professionnels du nettoyage - Agissons ensemble pour notre environnement" - les bons gestes
CISALB, 1p., 2016

www.graie.org

Campus LyonTech La Doua
Bâtiment CEI-Insavalor
66 Bd Niels Bohr – CS 52132
69603 Villeurbanne cedex
FRANCE

Conférence accueillie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon

